



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

CITATIONS DE FRANCE STRATÉGIE

jeudi 22 octobre 2015

www.strategie.gouv.fr

Sommaire

France Stratégie

Et si on réécrivait un code de travail progressiste ?	5
<i>HD Humanité Dimanche - 22/10/2015</i>	
Le village Potemkine du président	11
<i>Le Figaro - 22/10/2015</i>	
Les désirs des dézingueurs	13
<i>HD Humanité Dimanche - 22/10/2015</i>	
Cherchez l'arnaque	15
<i>Politis - 22/10/2015</i>	
Des réseaux dans la France d'en haut	16
<i>Challenges - 22/10/2015</i>	
Réforme	18
<i>La Semaine Juridique - Social - 20/10/2015</i>	
Vraiment sauvées les retraites ?	20
<i>Challenges - 22/10/2015</i>	
RT @CCaresche: Réunion des "Réformateurs" sur le droit du travail avec Jean Denis Combr...	23
<i>Fanny Guinochet - 21/10/2015</i>	
Nudge et régulation environnementale : un complément aux instruments monétaires ?	24
<i>Economie & Management - 01/10/2015</i>	
Rapport combrexelle : faire des branches professionnelles les lieux privilégiés de négo...	30
<i>Perspectives Sanitaires Et Sociales - 01/09/2015</i>	
Bientôt, une réforme du droit du travail	31
<i>Ouestfrance- Emploi.Com - 21/10/2015</i>	
Cherchez l'arnaque...	32
<i>Politis.Fr - 21/10/2015</i>	
Compte personnel d'activité, la réforme difficile	34
<i>Petites- Affiches.Fr - 21/10/2015</i>	
Conférence sociale 2015 : le calendrier des réformes à venir	36
<i>Vie- Publique.Fr - 21/10/2015</i>	
Conseil des ministres du 21 octobre 2015. Le bilan de la conférence sociale.	37
<i>Vie- Publique.Fr - 22/10/2015</i>	
Le Gouvernement dévoile sa « feuille de route sociale »	39
<i>Legisocial.Fr - 22/10/2015</i>	
Les 9 travaux de Sébastien Soriano, le très numérique président de l'Arcep	43
<i>Usinenouvelle.Com - 21/10/2015</i>	
Raymond, 75 ans, sans le sou, est-il mort d'avoir repris un travail ?	47
<i>Mediapart.Fr - 21/10/2015</i>	
Le secrétaire général de Force ouvrière visite aujourd'hui ABCD Mâtines à Brugnens, dan...	49
<i>La Dépêche Du Midi - 21/10/2015</i>	
Gattaz défend l'accord sur les complémentaires	50
<i>L' Economie En 2 Mots - 21/10/2015</i>	
Leministèredutravaildressel'inventairedesréformesRHencoursetàvenir	51
<i>Actuel RH - 21/10/2015</i>	
Peu de nouveautés à la conférence sociale	54
<i>L' Economie En 2 Mots - 21/10/2015</i>	
Le président de la République veut aller vite sur la réforme du compte personnel d'acti...	55
<i>Protection Sociale Informations - 21/10/2015</i>	
UPA n'est pas hostile au principe du compte personnel d'activité	56
<i>Protection Sociale Informations - 21/10/2015</i>	
Besancenot : "Il faut réserver à Hollande le sort qu'on réservait à Sarkozy dans la rue"	57
<i>Paperblog.Fr - 21/10/2015</i>	

Sommaire

Conférence Sociale : la feuille de route du gouvernement <i>Elunet.Org - 21/10/2015</i>	58
Conférence sociale : le compte personnel d'activité au coeur de la lutte contre les iné... <i>Ressources- Solidaires.Org - 21/10/2015</i>	59
Conférence sociale 2015 <i>Cfdt.Fr - 21/10/2015</i>	60
Conférence sociale 2015, des avancées concrètes pour tous les salariés <i>Ressources- Solidaires.Org - 21/10/2015</i>	61
Conférence Sociale, levées de fonds records et télétravail : le Live de la semaine <i>Widoobiz.Com - 21/10/2015</i>	62
Cotta - Présidentielle : Hollande doit annoncer la couleur dès 2016 <i>Lepoint.Fr - 21/10/2015</i>	63
Jean-Claude Mailly : «Une frénésie de réformes» <i>Ladepeche.Fr - 21/10/2015</i>	65
La Matinale : Tax rulings, Edouard Courtial, PPE <i>Lopinion.Fr - 21/10/2015</i>	67
Le compte personnel d'activité en trois questions <i>Ressources- Solidaires.Org - 21/10/2015</i>	70
Migrants : le parlement slovène accroît les pouvoirs de l'armée <i>Fr.Zaman.Com.Tr - 21/10/2015</i>	71

France Stratégie



SPÉCIAL CODE DU TRAVAIL

ET SI ON RÉÉCRIVAIT UN CODE DU TRAVAIL... PROGRESSISTE ?

Trop gros, trop complexe, le texte actuel n'est pas seulement critiqué pour son ampleur. Il l'est surtout sur le fond. Son « manque de souplesse », son « décalage » par rapport au monde de l'entreprise, dans une économie ultra-concurrentielle, en feraient l'ennemi de l'emploi. Il faut le réformer, martèlent patrons, « experts » et médias pour soi-disant le rendre plus simple. Il s'agit surtout de le réduire à un socle minimaliste de droits auxquels il serait possible de déroger au détriment des salariés, via des accords d'entreprise. Cette proposition du rapport Combexelle vient après des années de réformes libérales et aboutirait à une fragmentation du droit du travail. Réécrire le Code du travail, c'est possible, pour les progressistes. Mais à condition de revenir à son fondement: la protection des salariés face à l'employeur. Six acteurs et observateurs tracent des pistes en ce sens.

PROPOS RECUEILLIS PAR MÉLANIE MERMOZ,
MARION ESQUERRÉ ET SARAH DELATTRE.

Protéger et garantir collectivement les droits individuels

SOPHIE BINET, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'UGICT (UNION GÉNÉRALE DES INGÉNIEURS, CADRES ET TECHNICIENS), DIRIGEANTE CONFÉDÉRALE DE LA CGT



« Le Code du travail est insuffisamment protecteur contre les précarités d'emploi, les licenciements, le salariat déguisé. D'autant que le numérique et l'entreprise élargie distendent le lien de subordination. D'où la nécessité d'un nouveau statut du travail salarié et d'une sécurité sociale professionnelle. L'idée est de définir un statut protecteur qui transcende la relation de travail. L'enjeu n'est pas seulement de gagner de nouvelles sécurités, mais aussi une émancipation au travail par des droits individuels garantis collectivement. Une évolution qui suppose

de réformer le Code du travail, mais aussi le Code de la sécurité sociale. Pour éviter les ruptures professionnelles, nous pourrions imaginer des droits transférables en matière de qualification, d'ancienneté, de salaire. On verra si le futur compte personnel d'activité répondra à ce besoin ou s'il se limitera à une compilation de droits existants. Aujourd'hui, le Code est abîmé par de multiples dérogations. Par exemple, la loi sur la sécurisation des emplois instaure un seuil minimal de 24 heures hebdomadaires pour les temps partiels, mais permet aussi d'y déroger, ce que 29 accords de branche sur les 34 existants prévoient. On pourrait réécrire le Code du travail en supprimant ces dérogations, pour mieux encadrer les temps partiels. De même, on pourrait garantir une meilleure retraite aux salariés à temps partiel si on rendait obligatoire – elle est seulement facultative – la cotisation à l'assurance vieillesse sur la base d'un taux plein. Concernant les CDD, la surtaxation des contrats courts prévue dans la loi de sécurisation de l'emploi est tellement faible qu'elle ne rapporte rien à l'assurance chômage, ni n'empêche l'explosion des CDD. Le Code pourrait imposer une surcotisation vraiment dissuasive, limiter le nombre de CDD successifs à deux et le pourcentage de CDD dans l'entreprise. Quant au licenciement, il a été encore facilité par les lois de sécurisation de l'emploi et la loi Macron. Au minimum, le Code du travail pourrait réaffirmer la nécessité de prouver le motif économique d'un plan de sauvegarde de l'emploi et surtaxer les ruptures conventionnelles au bénéfice de l'assurance chômage. »

PROPOS RECUEILLIS PAR S. D.



Encadrer la relation de subordination des salariés à leur employeur

PASCAL LOKIEC, PROFESSEUR DE DROIT SOCIAL À L'UNIVERSITÉ PARIS OUEST-NANTERRE-LA DÉFENSE
ET AUTEUR D'« IL FAUT SAUVER LE DROIT DU TRAVAIL! » (ODILE JACOB, 2015).

HD. Quel est le rôle initial du Code du travail ?

PASCAL LOKIEC. Le droit du travail a une fonction de protection des parties faibles. Les actuels débats sur son évolution donnent l'impression que cette fonction serait devenue une option à laquelle

on pourrait renoncer au nom de la lutte contre le chômage, aussi légitime soit cet objectif. Or, non seulement ce lien entre protection des travailleurs et chômage n'est pas avéré, mais cette protection a une contrepartie bien utile à l'entreprise. C'est le lien de subordination, inhérent à tout rapport de travail salarié et en vertu duquel le chef d'entreprise peut imposer des ordres à ses salariés, les contrôler, les sanctionner. Rappelons d'ailleurs que le Code du travail, loin d'être un carcan, comporte toute une série de règles d'organisation de l'entreprise qui ouvrent de larges espaces de flexibilité.

HD. Comment analysez-vous le développement de la notion de volontariat dans la législation du travail ?

P. L. Le droit du travail s'est construit contre le dogme selon lequel tout ce qui ferait l'objet d'un contrat serait juste par nature. Car, non, dans des rapports inégalitaires, ce qui est négocié n'est pas forcément juste. Cependant, on assiste au retour de la notion de « volonté » dans le droit du travail, avec la rupture conventionnelle, les plans de départs volontaires ou la notion de volontariat pour autoriser le travail dominical ou les temps partiels inférieurs à 24 heures hebdomadaires. Pour que le droit du travail reste protecteur, il doit à la fois encadrer strictement l'expression des « volontés » et limiter la liberté contractuelle par des règles d'ordre public. D'où la vive inquiétude que suscitent les propositions actuelles de remplacer certaines règles impératives (auxquelles on ne peut déroger) par des lois supplétives (auxquelles on peut déroger).

HD. Que répondre à ceux qui affirment que le salariat n'a pas d'avenir,

sous l'impact notamment de l'« ubérisation » ?

P. L. À mon sens, le salariat constitue l'avenir du travail. Et si la France présente un niveau de productivité très élevé, c'est pour beaucoup lié aux protections que le Code du travail attache au salariat. Cependant, et il faut le prendre au sérieux, le salariat est remis en cause par des business models tout droit venus des États-Unis, construits sur le travail indépendant avec la volonté à peine dissimulée de jouer sur les coûts sociaux. Posons-nous la question : peut-on accepter que, demain, nombre d'entreprises fonctionnent quasi exclusivement sur la base de relations commerciales avec des autoentrepreneurs qui seront sans protection dans ce lien de dépendance économique ? Il faut aussi prendre acte de ce que l'autonomie croissante des travailleurs dans l'exécution de leurs tâches s'accompagne d'un contrôle d'une intensité sans précédent (objectifs, géolocalisation, mails, notation, etc.). Tout cela justifie plus que jamais que les travailleurs soient sous la protection du Code du travail

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR M. E.

Image non disponible.
Restriction de l'éditeur



Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

Un Code du travail moderne mettrait fin au travail à la tâche que dénoncent les femmes de ménage des palaces parisiens qui refusent de se voir imposer le nombre de chambres à nettoyer dans leur temps de travail. Il s'allègerait des dérogations imposées par le patronat et, du coup, allègerait la tâche des conseils de prud'hommes...

FRANÇOISE BANANDE

GILLES ROLLEREA

Image non disponible.
Restriction de l'éditeur



Faciliter la compréhension des salariés

ANNE DUFOUR, VICE-PRÉSIDENTE CFDT DE LA SECTION COMMERCE AUX CONSEILS DE PRUD'HOMMES DE PARIS

« Le Code du travail est gouverné par le politique et des impératifs économiques. Rien qu'avec la loi sur la sécurisation de l'emploi et celles dites Rebsamen – sur le dialogue social – et Macron, il va encore gagner une quantité d'articles. Le Code du travail s'est épaissi car le législateur lui a ajouté un tas de rustines ! Il existe, par exemple, une multitude de dérogations au temps de travail qui rendent la matière encore plus complexe pour les salariés et les chefs des petites entreprises. Avec le recul, la recodification en 2008 a permis un "rubriquage" plus lisible, plus cohérent. Cette nouvelle version n'a pas

réduit le nombre de pages, loin s'en faut, mais un salarié s'y retrouve plus facilement. Cela étant, le Code du travail n'est pas un livre de chevet. Il est un outil pour les juristes, au même titre que le Code de commerce ou le Code des impôts, tout aussi épais. La meilleure manière de le rendre accessible aux salariés et aux chefs d'entreprise, c'est d'en enseigner les rudiments dans des formations professionnelles, de former les acteurs syndicaux et patronaux à sa connaissance minimale. L'idée de concentrer le Code sur un socle de droits fondamentaux et de renvoyer à la négociation de branche

ou d'entreprise pour tout le reste peut paraître séduisante. Mais elle risque d'accentuer les inégalités entre entreprises, de fragiliser les salariés et de rendre le droit encore plus complexe. Je ne suis pas certaine que ce scénario soit un cadeau pour les chefs d'entreprise car il fait peser sur eux la responsabilité d'organiser la négociation. Avoir un cadre peut être plus simple, aussi pour eux. Et prétendre que le Code du travail serait illisible et donc freinerait les embauches fait hurler de rire les conseillers prud'homaux, y compris du côté patronal. »

PROPOS RECUEILLIS PAR S. D.

Permettre l'accès de tous à la formation

ISABELLE MARION, RESPONSABLE ADJOINTE DU SERVICE FORMATION CERTIFICATION AU CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR L'EMPLOI ET LES QUALIFICATIONS

« Depuis quarante ans, nos études ne cessent de mettre en évidence les inégalités d'accès à la formation : les salariés les moins diplômés, les ouvriers, ceux qui travaillent dans des petites entreprises se forment très peu alors que les cadres, les plus diplômés ou les salariés des grandes entreprises bénéficient des dispositifs de formation. Les différentes lois visaient à réduire ce phénomène mais elles n'y sont pas parvenues. L'information sur l'accès à la formation circule

L'INFORMATION SUR LES DISPOSITIFS CIRCULE TRÈS PEU. LES CADRES EN SONT LE PLUS SOUVENT LES SEULS BÉNÉFICIAIRES.

très peu : le droit individuel à la formation (DIF) était, par exemple, très méconnu. Nous avons pu observer que, quand sa mise en œuvre était couplée à la réalisation de véritables entretiens professionnels permettant de faire le point avec les personnes sur leur projet professionnel, il était beaucoup plus utilisé. Il est donc primordial de réaffirmer l'obligation d'information via notamment des entretiens professionnels distincts des entretiens d'évaluation.

Le droit à la formation ne doit pas seulement être pensé comme favorisant l'"employabilité". Nos études nous montrent que la majorité des salariés ne souhaitent pas changer d'entreprise, voire de poste. En revanche, ils souhaitent accroître leurs compétences pour gagner en autonomie, en responsabilités. Cette dimension d'un droit à la formation aidant à mieux travailler est trop souvent négligée. »

PROPOS RECUEILLIS PAR M. M.



Contrôler et faire respecter la durée du temps de travail

HERVÉ ALLAIN, JUGE, MEMBRE DU SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE, ANCIEN INFORMATICIEN, DÉLÉGUÉ SYNDICAL ET CONSEILLER PRUD'HOMAL CGT.



« Les employeurs ont de plus en plus tendance à faire reporter sur les salariés la responsabilité de leur temps de travail. Dans les hôtels, par exemple, des femmes de ménage employées par des sociétés de sous-traitance se voient fixer un nombre de chambres à nettoyer dans un temps donné. Si elles sont forcées de le dépasser, leur travail n'est pas rémunéré. On passe alors insensiblement

d'un travail à l'heure à un travail à la tâche. Le Code du travail devrait obliger l'employeur à assumer ses responsabilités. C'est à lui qu'incombe de mettre en œuvre les moyens pour contrôler le temps de travail et faire respecter la durée réglementaire. En matière de santé au travail, le patron est non seulement tenu à une obligation de moyens mais aussi de résultat. Ce devrait être la même chose dans ce domaine. À lui de se doter des outils pour mesurer et limiter le temps de travail. Ceux-ci pourraient être aisément mis en place : nombre de salariés sont équipés de téléphones portables dotés d'une géolocalisation. Il existe par ailleurs des logiciels qui peuvent permettre sur les ordinateurs portables de comptabiliser l'activité en fonction des mouvements de la souris... Des instruments de contrôle, perçus comme attentatoires aux libertés individuelles, peuvent se révéler protecteurs : quand les pointeuses ont été mises en place, les salariés se sont rapidement rendu compte qu'elles leur permettaient de mieux comptabiliser leur temps de travail. L'exemple du transport routier nous montre que des règles strictes sont protectrices. Pour des raisons de sécurité, les camions sont tous équipés de disques qui enregistrent leurs mouvements. Les chauffeurs sont tenus de respecter les temps de pause. La durée de circulation est limitée. On protège ainsi la santé des chauffeurs et celles des autres usagers de la route. »

PROPOS RECUEILLIS PAR M. M.

Un texte au service de la démocratie

BETTY BENOÎT, INSPECTRICE DU TRAVAIL, SECRÉTAIRE NATIONALE DU SNU-TEFI

« On ne peut pas parler de démocratie dans l'entreprise. Avant tout, parce qu'il n'y a pas d'entreprise type. La situation est très différente selon la taille des sociétés.

Dans les PME et les grandes entreprises, où il existe des instances de représentation du personnel (IRP), l'exercice d'un réel contre-pouvoir nécessite de disposer de documents honnêtes. Cependant, très fréquemment, les employeurs ne les fournissent pas sans une action en justice. L'inspection du travail devrait pouvoir les obliger à respecter cette obligation. De la même manière, certains employeurs cherchent à se soustraire à leurs obligations en morcelant fictivement leur entreprise. Ainsi, les seuils sociaux de déclenchement des institutions représentatives du personnel (délégués du personnel, comité d'entreprise... - NDLR) ne sont pas atteints. Là encore, l'inspection devrait avoir le pouvoir de contraindre ces entreprises à la reconnaissance d'unités économiques et sociales de sorte qu'il ne faille plus en passer par un accord collectif ou une démarche judiciaire. Quant aux entreprises de moins de 11 salariés, le salarié y est seul face à son patron. Il n'a pas de représentant. Là, le Code du travail est particulièrement important, c'est lui qui fixe le cadre. C'est très naïf de croire que l'entreprise est toujours bienveillante, car salariés et employeurs n'ont pas les mêmes intérêts. Donc, il est important que les salariés puissent se saisir de cet outil. On pourrait imaginer que les bases en soient enseignées dans le système scolaire. »

PROPOS RECUEILLIS PAR M. M.





Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

PIERRE BESSARD/REA

Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

THOMAS SAMSON/AFP

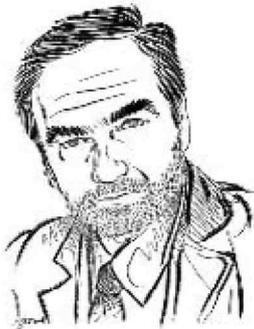
Un Code du travail moderne mettrait fin au temps partiel subi comme celui qui est imposé aux salariés du nettoyage. Contre la multiplication des faux « indépendants », statut qu'imposent des sociétés comme Uber, il redéfinirait le contrat de travail en tenant compte, outre le lien de subordination, de la dépendance économique de ces travailleurs.



CHAMPS LIBRES DÉBATS

Le village Potemkine du président

DESSINS DOBRITZ



NICOLAS LECAUSSIN

Le directeur de l'Institut de recherches économiques et fiscales (Iref) s'étonne des affirmations de François Hollande sur l'état de notre économie.

Lancée au XVIII^e siècle au temps des tsars, la tradition des villages Potemkine a été pratiquée avec beaucoup de ferveur par tous les régimes communistes. En déclarant, lors de son passage sur RTL, que « *la France va mieux* », le président François Hollande semble vouloir introduire cette pratique en France. Le président est-il au courant de la vraie situation économique et sociale du pays ? Du malaise des classes moyennes ? De l'exode des jeunes et des riches ? Du chômage et de la précarité sociale dans laquelle vivent plusieurs millions de Français ? Sait-il que nous sommes en concurrence avec les autres pays du monde ?

Hollande se réjouit d'une croissance à 1,1 % cette année. Il devrait savoir qu'elle sera de 2,6 % (plus de deux fois plus élevée) au Royaume-Uni et de 3 % aux États-Unis ! Malgré un ralentissement, l'Allemagne connaîtra aussi une croissance du PIB proche de 2 %. Concernant le

chômage, le président annonce la création d'un « compte personnel d'activité » et de nouvelles possibilités de formation accordées aux chômeurs. C'est très louable, mais peut-on encore se contenter de ce genre de mesure alors que le taux de chômage est plus de deux fois plus élevé qu'en Allemagne, qu'au Royaume-Uni ou qu'aux États-Unis ? N'est-ce pas le moment de faire une grande réforme du marché du travail ? Le président ne veut pas toucher au fameux « modèle social français » que tout le monde nous envie mais que personne ne copie. Et pour cause. Ça reste un « modèle » seulement pour des syndicats non représentatifs, biberonnés à l'argent public et habitués à pratiquer le « monologue social ». Pour de nombreux Français, notre « modèle » n'est qu'une garantie de connaître le chômage et la précarité. D'après l'OCDE, le taux de pauvreté en France se situe autour de 14 % alors qu'il est de 15,9 % au Royaume-Uni. Une différence de seulement 1,9 point alors que les dépenses sociales en France s'élèvent à 32 % du PIB contre 22 % au Royaume-Uni, soit 10 points de différence ! Et les prélèvements obligatoires au Royaume-



Uni représentent 32,9 % du PIB contre 47 % en France.

Ailleurs, on préfère réformer et se débarrasser de tout ce qui empêche les entreprises de créer des emplois. Les conseillers du président devraient lui souffler que le Code du travail suisse ne contient que 54 articles contre 10 000 articles pour le Code du travail français et qu'en Allemagne il n'y a même pas de Code du travail. Ils pourraient aussi lui dire que depuis qu'il a été élu en 2012, le secteur privé français a créé environ 30 000 emplois nets alors que le Royaume-Uni, sur la même période, en a créé 2 millions.

Malgré des dizaines de rapports et d'études, aucune réforme sérieuse des retraites n'est envisagée en France. On continue à ponctionner indéfiniment les actifs et à baisser les pensions. Sans oublier les inégalités scandaleuses entre le public et le privé. Les contribuables continuent à payer les privilèges des fonctionnaires et des agents publics alors que leur propre retraite est menacée. De plus, la France est le seul pays riche et démocratique à ne pas avoir réformé l'État et sa fonction publique. Ce n'est donc pas étonnant

de voir la pression fiscale s'accroître. Parmi les pays membres de l'OCDE, seul le Danemark a un taux global de prélèvements supérieur à celui de la France. Partout ailleurs on a supprimé des centaines de milliers de postes de fonctionnaires et on a privatisé des administrations. Les conseillers du président pourraient lui dire que nous avons 90 fonctionnaires pour 1 000 habitants contre 50 pour 1 000 en Allemagne et que 59 % des fonctionnaires allemands sont des employés avec un contrat de droit privé !

Il y a environ une cinquantaine d'années, plusieurs économistes américains prenaient position contre les politiques keynésiennes alors à la mode. Leurs conseils furent repris avec succès par le président américain, Ronald Reagan, dont la politique économique, basée sur la baisse des impôts et le retrait de l'État, portera le nom de « reaganomics ». La France peut être fière de son président. Il laissera à la postérité, lui aussi, une empreinte économique. Elle porte le nom d'« hollandonomics » et affiche comme première caractéristique la négation de la réalité.



SPÉCIAL CODE DU TRAVAIL

LES DÉSIRES DES DÉZINGUEURS

LE MEDEF : UN DROIT DU TRAVAIL À SA BOTTE

Au MEDEF, le Code du travail est dans le collimateur de tout temps. Son actuel président, Pierre Gattaz, juge qu'il est « le fléau numéro 1 des patrons français ». Avant lui, Laurence Parisot estimait que « la liberté de pensée s'arrête où commence le Code du travail ». Fondamentalement, le patronat ne digère pas que le droit du travail se fonde sur la reconnaissance de la subordination car de celle-ci découlent des restrictions à son pouvoir. Le patronat veut pouvoir employer comme bon lui semble les travailleurs et au prix qu'il souhaite. Durée du temps de travail, rémunérations, licenciements, il veut imposer la primauté du contrat sur le droit et la négociation individuelle sur la négociation collective. Ainsi, avec le contrat « de projet » ou de « mission », il tente de transformer le salarié en prestataire. De la loi, il attend qu'elle le « sécurise » en limitant la possibilité des salariés de contester ses décisions et en consacrant son impunité pénale.

INSTITUT MONTAIGNE : LE SALAIRE MINIMUM À LA TRAPPE

« Une bombe », a salué la presse économique lors de sa publication en septembre dernier : la proposition du très libéral Institut Montaigne est une provocation qui fait passer le rapport Combrexelle pour modéré. Le think tank propose en effet de réduire le Code du travail à l'affirmation de quelques principes fondamentaux comme l'égalité professionnelle. L'accord d'entreprise deviendrait « la norme de droit commun de fixation des règles générales des relations de travail ». Temps de travail,

salaires... seraient donc fixés par cet accord. Il n'y aurait plus un salaire minimum mais des salaires minimums de branche fixés aussi par accords. Le lobby propose par ailleurs que la loi décide de l'organisation des syndicats. Le délégué syndical serait ainsi élu. Bref, de quoi satisfaire un patronat toujours prompt à s'ingérer dans les syndicats.

COMBREXELLE : VIVE LA SEMAINE DE 48 HEURES

Intitulé « la Négociation collective, le travail et l'emploi », le rapport commandé par le premier ministre à l'ancien directeur général du travail, Jean-Denis Combrexelle, servira de base au dynamitage du Code du travail. Il propose de réduire celui-ci à peu de chagrin : il ne serait plus constitué que d'« un socle minimum » de « droits » comme « la durée maximale du temps de travail à 48 heures » (norme européenne), le SMIC ou la protection de la santé. L'essentiel du droit du travail serait le produit d'accords de branche et d'entreprise. Le rapport propose de transformer les organisations syndicales, c'est-à-dire de fixer un cadre de négociations qui les cantonne à un rôle d'accompagnement des choix économiques patronaux.

TERRA NOVA : LE BAS PRIX DES LICENCIEMENTS

C'est sûr ! François Chérèque a tourné la page du syndicalisme. Terra Nova, que préside l'ancien secrétaire général de la CFDT, souhaite que les accords d'entreprise ou de branche puissent

déroger à la loi. Salaire minimum, temps de travail, institution représentative du personnel... tout est négociable avec Terra Nova, même les indemnités de licenciement qui pourraient ainsi être inférieures au minimum légal. L'accord d'entreprise ou de branche prime sur le contrat individuel, autrement dit il s'impose au salarié sans qu'il ait son mot à dire.

BADINTER : L'ACCORD D'ENTREPRISE PLUTÔT QUE LE DROIT

En publiant « Le Travail et la Loi », l'ex-garde des Sceaux Robert Badinter et le professeur émérite de droit Antoine Lyon-Caen ont apporté une caution morale et juridique à la tentative de démolition du Code du travail par le gouvernement. Le livre alimente l'antienne de la complexité du Code du travail et celle tout aussi fautive selon laquelle il produit du chômage. Il propose aussi de donner la primauté à l'accord d'entreprise. P.-H.L.

Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

Flinguer le Code du travail, ça fait beaucoup rire certains cadre de la SNCF. Mais pas au sein du syndicat SUD.



Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

David Pujadas qui
montre un ouvrage
jugé trop lourd,
François Bayrou qui
effeuille ses pages :
pour eux, la preuve
est faite que le Code
doit être allégé.
Ce n'est pas Nathalie
Kosciusko-Morizet
(LR) qui les démentira.
Seul défenseur
des droits,
Pierre Laurent (PCF).

FRANCE TELEVISION FRANCE 2

Image non disponible.
Restriction de l'éditeur

FTV



éditorial par Denis Sieffert

Cherchez l'arnaque...

Voulez-vous parier avec François Hollande ? Le Président nous y invite. « *Il faut faire le pari de la confiance* », a-t-il lancé lundi en ouverture de la conférence sociale. « Confiance », voilà bien le mot qu'il faudrait ne plus prononcer. Depuis trois ans, François Hollande a méthodiquement ruiné ce capital si précieux en démocratie, qui unit un peuple à ses élus. Tant et si bien qu'à chaque annonce on se demande où est l'arnaque ? Où est l'arnaque lorsque François Hollande propose de « clarifier » le code du travail ? Où est-elle lorsque le Président et son Premier ministre font un usage surabondant de ce mot, lourd désormais de toutes les ambiguïtés : « réforme » ? Depuis trois ans, on n'a pas souvenir que la « réforme » ait servi à autre chose qu'à une régression sociale. Résultat : la France des salariés est incrédule. Le fameux « dialogue social » sonne à ses oreilles comme une nouvelle tartufferie.

Fallait-il en plus, lundi, agiter ce chiffon rouge de la « réforme » du code du travail qui n'était pas prévue au programme ? Et cela dans le contexte tendu de l'affaire d'Air France. Où est le souci d'apaisement, pourtant appelé de ses vœux par François Hollande dans le même discours ? L'alibi d'un code du travail qui serait devenu « illisible » ne trompe personne. Ce n'est pas un genre littéraire. Pas besoin d'être parano pour supputer qu'un gouvernement placé sous l'hégémonie idéologique d'un Emmanuel Macron ne va pas s'en tenir à des considérations stylistiques.

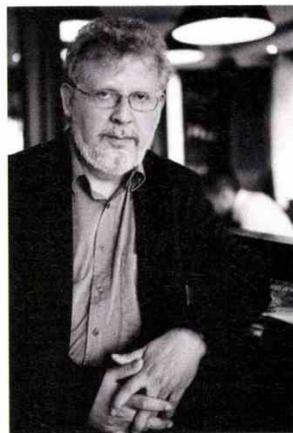
Depuis trois ans, François Hollande a méthodiquement ruiné ce capital si précieux en démocratie : la confiance.

Le problème, c'est qu'on est saisi du même doute en face d'une mesure qui pourrait, *a priori*, avoir bien des avantages. C'est le cas du compte personnel d'activité qui consisterait à préserver les droits des salariés tout au long de leur vie professionnelle, périodes de chômage comprises. Une belle idée aux contours encore trop flous. Le soupçon vient du fait que ce dispositif, annoncé pour 2016, prend place dans un discours construit autour du concept général

de flexibilité. Confiance, où est-ou ?

Et comme si la politique du gouvernement ne suffisait pas, il a fallu que l'exécutif apporte sa caution à une ridicule mascarade concoctée dans les couloirs de Solférino. Ce référendum qui demandait au « peuple de gauche » s'il préférerait (après mûre réflexion, bien sûr...) l'union à la désunion. On n'a jamais vu ficelles plus grosses. François Mitterrand, orfèvre en manœuvres florentines, a dû se retourner dans sa tombe. Ses héritiers sont bien patauds. Même les

commentateurs les plus complaisants se sont gaussés. Mais cette opération n'a pas fait qu'avilir une nouvelle fois l'image de la politique. Elle a tiré dangereusement sur un ressort qui menace de se rompre, et qui s'appelle le chantage. Cela a été dit, et très bien illustré, par le contre-référendum initié par le Vert Julien Bayou : si l'unité de la gauche est malmenée, ce n'est pas tant parce que le Front de gauche et les écolos feraient bande à part, dans le Nord et ailleurs, que parce que Manuel Valls est devenu difficilement fréquentable. L'union n'est pas seulement affaire d'arithmétique.



SOPHIE STEINBERGER

Retrouvez l'édition en vidéo sur Politis.fr

Comme on l'apprend dans les petites classes, on ne peut additionner que ce qui s'additionne. Mêler dans une même coalition des gens qui s'opposent à peu près sur tout n'a guère de sens. Les dirigeants socialistes le savent bien. Ce qui les conduit à un ultime chantage : si vous ne votez pas pour nous, vous aurez pire. Sarkozy ou Le Pen. Il faut reconnaître que l'argument est d'une redoutable efficacité. Après tout, même très à droite, le PS vaudra toujours mieux que Sarkozy. Ce qui permet au gouvernement d'aller à sa guise de plus en plus à droite, en se disant que la peur accomplira son œuvre, le moment venu dans l'isoloir. C'est une assurance tous risques qui a déjà fait ses preuves. Et tant pis si cette stratégie a pour effet d'entraîner l'ensemble du paysage politique dans une très mauvaise direction ! Processus en cours !

Mais un péril plus grand encore guette le pays. Que se passera-t-il lorsque le ressort se brisera définitivement, et lorsque les électeurs de gauche boudront massivement les urnes ? Lorsque nos concitoyens, las de ce chantage, finiront par dire « même pas peur » ? C'est déjà ce qui s'est produit aux européennes, l'an dernier. C'est ce qui va se produire pour les régionales du mois de décembre. En attendant peut-être la présidentielle de 2017. Bien sûr, il existe une alternative. C'est aux écologistes et au Front de gauche de la construire. Et de ce côté-là, il n'est vraiment pas trop tôt pour agir. Mais si, comme c'est probable aujourd'hui, c'est la droite qui l'emporte, ou le FN, qu'advient-il de la gauche ? Elle pourra toujours retourner le bon mot du madré premier secrétaire du Parti socialiste : « *Un flop, pas un top.* » ◊



En couverture

Des réseaux dans la France d'en haut

S'il a peu de soutiens chez les élus socialistes, son gros point faible, l'énarque Macron peut s'appuyer sur les liens tissés dans l'appareil d'Etat, dans l'entourage du président et avec la commission Attali.

Ils sont omniprésents au côté de François Hollande dans le documentaire sur l'Elysée réalisé par Yves Jeuland : **Jean-Pierre Jouyet**, secrétaire général du Palais, et **Gaspard Gantzer**, le pro de la communication, les deux conseillers les plus influents du président. Et les plus fervents promoteurs d'Emmanuel Macron. D'ailleurs, lorsque Jouyet annonce sur le peron de l'Elysée la nomination de son protégé à Bercy, il ne peut dissimuler un sourire. Au même moment, on aperçoit Gantzer, assis sur les marches du grand escalier, serrer le poing en guise de victoire. S'il a peu de soutiens chez les élus socialistes, Macron peut, en revanche, s'appuyer sur un solide réseau de puissants hauts fonctionnaires.

Le « secgen » de l'Elysée a été son premier parrain à l'inspection générale des Finances. C'est lui qui a donné son nom à **Jacques Attali** pour être rapporteur de sa commission sur la croissance. Et si Attali a fait les présentations avec Hollande, c'est Jouyet qui a œuvré à leur rapprochement avant la primaire socialiste. Ce social-libéral assumé adore jouer les DRH de la République et a transmis sa passion du réseautage à son poulain. Ils ont ainsi poussé la nomination de leur ami de l'IGF, **Pierre Heilbronn**, comme directeur adjoint de cabinet de Michel Sapin aux Finances.

Les liens qui unissent Gantzer et Macron remontent, eux, à l'ENA. Ils faisaient partie d'un petit groupe de potes qui allaient s'encanailler à L'Académie de la bière, un bar de Strasbourg. Parmi eux, **Aymeric Ducrocq**, qui occupe le poste stratégique de responsable de l'industrie à l'Agence des participations de



S. Muijber/Westak Press/Maxppp

Avec Jean-Pierre Jouyet, à la sortie du Conseil des ministres le 9 septembre. Le secrétaire général de l'Elysée a été le premier parrain d'Emmanuel Macron à l'inspection générale des Finances. Social-libéral assumé, il a transmis sa passion du réseautage à son poulain.

l'Etat, dont Macron a la tutelle. Les deux amis, qui se sont connus à Sciences-Po, ont notamment travaillé ensemble sur le dossier Alstom et la montée de l'Etat au capital de Renault. Enfin, trois autres membres du groupe officient au cabinet de la maire de Paris, Anne Hidalgo – dont son bras droit, **Mathias Vicherat**. Pas de quoi empêcher toutefois les bisbilles politiques autour du travail du dimanche.

La commission Attali, initiée par Nicolas Sarkozy au début de son quinquennat, est un autre creuset important des réseaux Macron. Il y a rencontré **François Villeroy de Galhau**, alors dirigeant de BNP Paribas. Cet inspecteur des finances, ex-colaborateur de Dominique Strauss-

Kahn à Bercy, est aussi un intime de Jouyet. Ce dernier avait d'ailleurs convaincu Macron de le prendre comme directeur de cabinet. Mais l'intéressé a décliné la proposition, provoquant cette scène énigmatique du documentaire de France 3 où l'on voit Jouyet multiplier les grimaces lors d'un échange téléphonique avec Macron. Malgré cette rebuffade, les deux compères ont ensuite défendu avec succès la candidature de Villeroy de Galhau à la tête de la Banque de France.

C'est aussi à la commission Attali que Macron s'est rapproché de l'économiste **Philippe Aghion**, avec qui il a monté le groupe dit de « La Rotonde », chargé d'alimenter le programme de Hollande. Parmi les



Sur la planète Macron

participants, **Jean Pisani-Ferry** sera ensuite nommé commissaire général à la stratégie et à la prospective, rattaché à Matignon. C'est à lui qu'a fait appel le ministre de l'Economie lorsqu'il a voulu constituer une commission d'experts pour appuyer sa loi sur la croissance.

Sur un tout autre registre, Emmanuel Macron est également très proche d'une personnalité très discrète mais influente à gauche, l'homme d'affaires **Henry Hermand** (288^e fortune française). « Emmanuel est l'aboutissement de mon progressisme », confie ce pilier historique du PS, âgé de 91 ans. Il a récemment pris la plume dans son hebdomadaire *Le 1* pour défendre l'action du « souriant, sympathique autant que talentueux ministre de l'Economie » dont il a été le témoin de mariage. Vieux compagnon de route de **Michel Rocard**, il a présenté au trentenaire l'ancien Premier ministre, devenu son mentor politique. Hermand est aussi à l'origine du think tank Terra Nova, piloté par **Thierry Pech** que Macron consulte régulièrement.

Enfin, le brillant techno a tenté de combler son manque d'appuis chez les élus socialistes, son gros point faible. A l'Elysée, il voyait régulièrement **Pascal Terrasse**. « C'est à partir de nos rencontres que l'on a décidé d'organiser un pôle des réformateurs », raconte le député de l'Ardèche. L'idée était d'appuyer le rapport Gallois sur la compétitivité, puis le tournant de la politique de l'offre, incarné par Valls et Macron. Aujourd'hui, le pôle rassemble une trentaine de membres, dont **Gérard Collomb**, le sénateur-maire de Lyon, **Jean-Marie Le Guen**, le secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement, ou les députés **Christophe Caresche** et **Gilles Savary**. Macron a ainsi fait figure de *guest star* lors de leur « rencontre d'été » en Gironde, fin août. Depuis son arrivée à Bercy, le ministre a aussi demandé à son cabinet de multiplier les rencontres informelles avec des parlementaires moins proches de ses idées. Il a par ailleurs passé beaucoup de temps avec les rapporteurs de sa loi, dont des frondeurs. Ces derniers ont certes apprécié leurs échanges. Mais ils sont loin d'être devenus de vrais soutiens. **D. B.**

« Emmanuel est l'aboutissement de mon progressisme. »

Henry Hermand homme d'affaires (288^e fortune française), pilier historique du PS.



M. Bureau/AF

Michel Rocard. L'ancien Premier ministre est devenu le mentor politique d'Emmanuel Macron.



Lebedinsky/Challenges

Henry Hermand. Il est à l'origine du think tank Terra Nova, piloté par Thierry Pech que Macron consulte.



Hailey/Stipa

A Paris, le 10 septembre 2007. Jacques Attali, qui présida la Commission pour la libération de la croissance, a présenté son rapporteur à Hollande.



Rodolphe Escher/Divergence

A Léognan, le 27 août 2015. Gérard Collomb, maire de Lyon, accueille le ministre de l'Economie à l'université d'été des réformateurs du PS.

Réforme

391 Compte personnel d'activité : France Stratégie lance la réflexion

Rapp. France stratégie, 9 oct. 2015 : www.strategie.gouv.fr

Min. Trav., 9 oct. 2015, communiqué

Premier ministre, 9 oct. 2015, communiqué

Dans un rapport remis au Premier ministre le 9 octobre, France Stratégie s'attache à cerner les enjeux du compte personnel d'activité (CPA), dispositif prévu par l'article 38 de la loi n° 2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi (JCP S 2015, act. 315 et 298). Il en définit les objectifs et les principes. France Stratégie porte également un regard attentif sur les modalités pratiques d'accompagnement des individus, et se penche sur les aspects concrets du fonctionnement du compte, notamment ses aspects numériques.

Devant être mis en place à compter du 1^{er} janvier 2017, le compte personnel d'activité consiste à regrouper dans un même dispositif plusieurs droits acquis au cours de la carrière professionnelle afin que la personne les conserve quels que soient ses changements d'emploi ou de statut. L'enjeu est de mieux protéger les actifs tout au long de leur parcours, indépendamment de leur statut (salariés du privé, agents publics, demandeurs d'emploi, travailleurs indépendants) pour leur permettre à la fois d'être mieux armés face aux mutations du marché du travail, mais également d'être davantage acteurs de ce parcours.

● **Convictions et questions à trancher.** – Le compte personnel d'activité est « porteur de beaucoup d'attentes ». Pour autant, il « suscite encore beaucoup d'interrogations ». Le rapport dresse la liste de celles qui doivent trouver ré-

ponse pour permettre de définir complètement le compte personnel d'activité. Il distingue les questions sur lesquelles la commission constituée au sein de France Stratégie s'est faite une conviction, celles pour lesquelles elle a considéré qu'il ne lui appartenait pas de trancher et celles qui nécessiteront des travaux complémentaires, le moment venu, une fois certaines options levées. À l'issue des travaux menés, le rapport se prononce clairement sur :

– l'**universalité du compte**, qui doit concerner tous les actifs : le principe même de la sécurisation des parcours suppose que les différents actifs (demandeurs d'emploi et actifs employés, salariés et indépendants, public et privé) soient concernés. La commission propose que le compte soit **ouvert automatiquement à 16 ans et clos au moment du décès** ;

– la **portabilité des droits**, qui doit être large : afin d'éviter les ruptures ou pertes de droits qui peuvent freiner les changements, la portabilité des droits doit être **aussi large que possible** à terme, ce qui suppose un effort de « complétion » des droits, d'une part, et une transférabilité accrue des droits d'un emploi (ou statut) à un autre, d'autre part ;

– la **fongibilité des droits**, qui peut être **facilitée par un compte libellé en points** : la diversité des droits susceptibles d'être inclus dans le CPA plaide pour une unité de compte compatible avec leurs différentes unités de mesure (heures, euros, etc.) et la plus neutre possible. Le point permet ainsi de convertir les différents droits alimentant le CPA et de déterminer des règles d'équivalence pour leur convertibilité.

Est également clairement affirmé dans le rapport : le triple objectif du CPA consistant à sécuriser les parcours professionnels, à donner une plus grande autonomie en réduisant les inégalités entre actifs et à permettre à chacun d'avoir accès aux droits sociaux ; la nécessité de l'accompagnement ; et l'importance de tirer pleinement parti des potentialités qu'offre le numérique. Le principe de solidarité, qui fonde l'organisation de notre système de sécurité sociale, est aussi un fondement du compte personnel d'activité : celui-ci devra permettre de réduire des inégalités de chances ou de circonstances par des abondements spécifiques sur les comptes des personnes les plus éloignées du marché du travail. Enfin, la commission est convaincue que ce projet est porteur d'une transformation profonde de notre modèle social. Le calendrier fixé par la loi lui semble court de ce point de vue, et l'échéance fixée en 2017 devrait être vue « comme une étape, significative et porteuse de droits nouveaux, plus que comme un point d'arrivée ». La nécessité d'un

débat national large sur ce projet est également soulignée par la commission.

• **Trois scénarios.** – Sur d'autres questions, comme le périmètre des droits à inclure dans le CPA, l'existence de droits nouveaux, les règles et modalités de mobilisation des droits, ou encore les modalités de financement du compte, le rapport suggère plusieurs réponses possibles, illustrées dans trois scénarios qui peuvent être combinés entre eux et/ou être déployés au cours du temps selon des étapes différentes. Dans tous les cas, le CPA est universel, ouvert à toute personne résidant en France, et permet des abondements (en points) corrigeant les risques d'inégalités de chances ou de circonstances (jeunes non qualifiés, chômeurs de longue durée, longue maladie, etc.). Les scénarios exposés répondent à trois logiques principales :

1) le **CPA orienté vers la formation et plus largement la capacité de l'individu à évoluer professionnellement** : le fil conducteur de ce premier scénario est un accès renforcé à la formation et donc une mobilisation des droits en ce sens, et plus généralement un accompagnement dans la levée des obstacles à l'emploi (aides à la création d'entreprise, à la garde d'enfants, à la mobilité, etc.). Dans cette vision, les droits à formation sont au cœur du dispositif, ils peuvent être complétés par d'autres droits ac-

quis par l'individu dans son travail (compte pénibilité, compte épargne-temps, épargne salariale), qui peuvent être mobilisés pour développer sa capacité professionnelle ;

2) le **CPA orienté vers la liberté de l'usage des temps au long de la vie**, visant plus d'autonomie des personnes dans le travail grâce à une meilleure articulation de leurs différents temps de vie et une reconnaissance de leurs activités, y compris non marchandes. L'enjeu de ce CPA serait alors de rassembler le plus grand nombre de droits fongibles avec une fongibilité élargie aux utilisations en temps, pour permettre de solvabiliser des activités non marchandes, reconnues comme socialement utiles ;

3) le **CPA orienté vers l'accès aux droits et la sécurité des transitions**. Dans cette orientation, le compte vise à sécuriser les personnes par la continuité des droits sociaux de manière à éviter les ruptures et les pertes de droits lors de changements de situation. Il joue ici le rôle de « compte-ressources » de chacun en matière de droits sociaux. Il comprendrait ainsi des droits mobilisables à l'initiative de la personne à partir des points disponibles sur son compte, et donnerait en outre accès aux droits sociaux personnels qui répondent à différents risques : chômage, maladie, retraite, famille, accidents du travail, etc.

La commission a considéré que le choix entre ces différents scénarios, et donc entre les logiques qui les sous-tendent, ne lui appartenait pas.

• **Prochaines étapes.** – Ce rapport n'est que « le premier temps d'un projet qui va maintenant se poursuivre ». D'abord, la table ronde « Sécurisation des parcours professionnels et compte personnel d'activité » de la Conférence sociale du 19 octobre 2015 sera l'occasion d'un échange sur ce sujet. Sans préjuger de ce que décideront les partenaires sociaux et le Gouvernement, la feuille de route de sortie de la Conférence sociale pourrait préciser des objectifs, un calendrier et une méthode pour les prochaines étapes. Ensuite, la loi du 17 août 2015 prévoit que se tienne, avant le 1^{er} décembre 2015, une concertation ou une négociation avec les organisations professionnelles d'employeurs et syndicales de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel. Il appartiendra aux parties concernées d'en déterminer la forme et le contenu. Une négociation en vue d'un accord national interprofessionnel ou d'une déclaration commune devra ensuite s'engager ; à défaut, une concertation devra être conduite. Puis la ministre du Travail présentera **début 2016** un **projet de loi** qui comportera un volet important sur le compte personnel d'activité.



Evénement

Vraiment sauvées, les retraites ?

L'optimisme de Hollande, après l'accord surprise sur les complémentaires du privé, n'est pas forcément justifié. Le régime de base n'est pas tiré d'affaire, ni celui des fonctionnaires. Radioscopie des réformes en cours.

La méthode Hollande fonctionnerait-elle? Le premier intéressé n'en doute pas. La « réforme par le dialogue », ça marche. En ouvrant la 4^e conférence sociale de son quinquennat le 19 octobre, le président s'est montré offensif, voire mordant. D'emblée, il a dénoncé les Cassandre qui annoncent « qu'il faut en finir avec les partenaires sociaux, les corps intermédiaires, le paritarisme, et nous en remettre aux rapports de forces, à la confrontation ». Dans le viseur, Nicolas Sarkozy, bien sûr, et les ténors de la droite coupables à ses yeux de *syndicalisme bashing* après les débordements au comité central d'entreprise d'Air France. Equitable, le chef de l'Etat a aussi brocardé la CGT, grande absente du rendez-vous. « Il est commode de ne jamais s'engager à signer le moindre accord en espérant que d'autres le feront à leur place, tout en dénouant les insuffisances du dialogue social », a taclé le chef de l'Etat.



Cette assurance retrouvée, François Hollande la doit à l'accord sur les retraites complémentaires des salariés du privé (Agirc-Arrco) conclu le 17 octobre dans la soirée, à la surprise générale. Ce deal entre la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC et les organisations patronales a pris de court tous les pessimistes. La preuve que le paritarisme n'est pas « une vieille lune », s'est félicité le

En dépit des économies réalisées, les simulations du patronat tablent encore sur un déficit technique de 2,3 milliards en 2020 et de 4,1 milliards en 2030.

chef de l'Etat, et que le dialogue social « n'est pas une formalité, mais une condition du progrès ». Quelques heures auparavant, le président avait martelé sur RTL qu'il n'y avait « plus d'inquiétude à avoir par rapport aux retraites » d'ici à 2030, et que les régimes complémentaires étaient sauvés. Le sujet est ultrasensible : quelque 85% des Français craignent que leur pension soit plus faible que prévu, et 84% pensent que l'âge de leur retraite sera encore repoussé, selon un récent sondage Odoxa.

La percée des bonus-malus

Pour arracher l'accord sur les retraites complémentaires, le gouvernement s'est d'ailleurs activé en coulisses. « L'Etat a suivi d'une façon bienveillante les discussions », sourit un négociateur du Medef. Très tôt, il a donné des assurances pour que l'effort d'environ 700 millions sur les cotisations employeurs soit compensé par une baisse équivalente de la cotisation accidents du travail-maladies professionnelles en 2019. Une manière de répondre aux inquiétudes de Pierre Gattaz, le président du Medef, sur la compétitivité des entreprises. Les syndicats, eux, ont jusqu'au bout été poussés à parapher l'accord. Quitte à creuser un peu plus le fossé entre réformateurs et contestataires. Manuel Valls lui-même aurait joint les responsables de la CFDT et de la CFTC... Au point qu'Eric Aubin, le représentant de la CGT, a dénoncé des « pressions politiques ».

CE QUE L'ACCORD AGIRC-ARRCO VA CHANGER À PARTIR DE 2019

MONTANT DE LA RETRAITE (PAR MOIS)	PART DE LA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE	PERTES* PAR MOIS	
NON CADRE			
1250 euros	25%	31 euros	-2,5%
CADRE			
2500 euros	44%	110 euros	-4,4%
5000 euros	58,5%	292 euros	-5,8%
10000 euros	77%	770 euros	-7,7%

SOURCES : AGIRC, ARRCO, CHALLENGER.

* Impact du malus de 10% sur la retraite globale perçue par un salarié du privé partant à l'âge légal de 62 ans après une durée de cotisation complète.



Le futur compte personnel d'activité cherche sa voie

Hollande veut en faire sa « plus grande réforme ». Le compte personnel d'activité (CPA) a été au cœur des discussions de la conférence sociale du 19 octobre. Le texte prévoit que chaque Français disposera, à partir du 1^{er} janvier 2017, d'un compte « qui rassemble, dès son entrée sur le marché du travail et tout au long de sa carrière, les droits sociaux personnels utiles pour sécuriser son parcours professionnel ». Alors grande réforme ou poudre aux yeux ? Le plus dur reste à faire : définir le périmètre du CPA. Aujourd'hui, seul France Stratégie, un organisme de réflexion dépendant de Maignon, s'y est attelé.

Son patron, Jean Pisani-Ferry, a imaginé plusieurs scénarios. A minima, tous proposent de regrouper le compte épargne-temps (CET), le compte personnel de prévention de la pénibilité (CPP) et le compte personnel de formation (CPF). Mais le plus ambitieux préconise d'inclure tous les droits sociaux (assurance-maladie, retraite, assurance-chômage). Si cette approche est menée jusqu'au bout, « on a là une vraie opportunité de simplifier le droit social devenu illisible, tant pour les citoyens que pour les entreprises », avance Marc Ferracci, professeur à l'université Panthéon-Assas. Un exemple : la formation. « Avec le CPA, l'utilisateur

pourrait directement contacter un organisme de formation et outrepasser l'appareil bureaucratique. Avec comme conséquence une montée en gamme de l'offre aujourd'hui proposée », poursuit-il. A l'inverse, d'autres voient dans le CPA un projet incohérent. « On mélange des dispositifs qui sont, par nature, foncièrement différents. Nous sommes en train de créer une usine à gaz », tacle Bertrand Martinot, économiste et spécialiste du marché du travail. Une inquiétude partagée par le Medef. « Cela ne doit pas se traduire par un surcoût pour les entreprises, ni par un surcoût de complexité », avertit Pierre Gattaz, le patron des patrons. **F. F.**

François Hollande, à la conférence sociale, le 19 octobre. Quelques heures auparavant, le président a martelé sur RTL qu'il n'y avait « plus d'inquiétude à avoir par rapport aux retraites » d'ici à 2030.

deux années d'activité supplémentaires. « Ce système inédit de retraite à la carte, qui laisse une large liberté aux salariés sans toucher au totem de l'âge légal, est plutôt malin », commente le député PS Dominique Lefebvre. Symbolique, la mesure ne rapportera que 500 millions d'euros en 2020 et 800 millions en 2030, soit moins de 10% du plan de sauvetage. Plus de la moitié des économies proviennent de la sous-indexation des pensions de 1 point par rapport à l'inflation et du décalage en novembre de la revalorisation annuelle pour un total de 3,4 milliards d'euros en 2020 et 4,1 milliards en 2030. Mais si le régime des retraites ►►►

Pee/Sipa

Au cœur des débats, la percée conceptuelle des bonus-malus, qui doivent inciter les salariés à décaler leur départ d'au moins un an. Concrètement, un salarié né en 1957 qui partirait à 62 ans après avoir cotisé 41,5 années – soit les conditions d'une retraite de base à taux

plein – verrait sa pension complémentaire rogner de 10% pendant deux, voire trois ans (voir tableau ci-contre). Pour éviter ces malus, le salarié devrait travailler un an de plus – soit jusqu'à 63 ans avec 42,5 années de cotisations –, et il toucherait des bonus à partir de



►►► complémentaires est sauvé à court terme, tout n'est pas réglé pour autant. « François Hollande est allé un peu vite en besogne, c'est plutôt un sursis », relève-t-on au Medef. Raymond Soubie, le vétéran du dialogue social, partage cet avis (*lire le débat ci-contre*). La CGPME évoque « un replâtrage, plutôt qu'une véritable réforme ». En dépit des économies réalisées, les simulations du patronat tablent encore sur un déficit technique de 2,3 milliards en 2020 et de 4,1 milliards en 2030. Certes, les caisses pourront puiser dans leurs réserves financières, mais cela ne durera qu'un temps. Qu'importe, du côté du gouvernement, on ne boude pas son plaisir. Et on s'efforce d'instiller une petite musique sur la fin programmée du « trou » des retraites qui s'était creusé à près de 14 milliards en 2010. Il y a trois semaines, la ministre des Affaires sociales Marisol Touraine se targuait de « la bonne nouvelle » du surplus attendu sur les seules retraites de base du privé. « C'est le meilleur démenti apporté à ceux qui ne cessent de répéter que notre modèle social n'est pas soutenable », avait-elle claironné.

Régime de base dans le rouge
 Pour la première fois depuis douze ans, la Sécu prévoit en effet un excédent de 500 millions d'euros des comptes de la branche vieillesse l'an prochain, d'1,1 milliard en 2017 et de 400 millions en 2018. De bons chiffres qui n'incluent toutefois pas le fonds de solidarité vieillesse (FSV), qui finance les minima vieillesse et prend en charge les cotisations retraite des chômeurs. Ce fonds sera dans le rouge au moins jusqu'en 2019, et sa situation est toujours jugée « préoccupante » par la Cour des comptes. En intégrant son déficit, les comptes du régime de base restent en réalité désespérément négatifs (autour de -3 milliards d'euros d'ici à 2019). Les retraites par répartition ne sont donc pas sauvées, comme s'est avancé imprudemment le président. D'autant que les prévisions ont été faites sur des anticipations de croissance très sollicitées. Il faudrait en effet que l'activité progresse à un rythme de 2% par an avec un taux de chômage de 4,5% pour que les re-

A long terme, la baisse des déficits des régimes de retraites tient pour 41% à la baisse des pensions et pour un tiers au recul de l'âge de départ.

LE DÉBAT

Les retraites sont-elles sauvées ?

OUI. MICHEL ISSINDOU,

député PS, rapporteur de la réforme des retraites



Le système des retraites est sauvé à double titre. D'une part, l'accord des syndicats et du patronat donne

de l'air aux régimes complémentaires des salariés du privé. Il introduit au passage un mécanisme original de bonus-malus qui incitera les salariés à partir plus tard sans toucher à l'âge légal de 62 ans. D'autre part, les réformes cumulées depuis vingt ans permettront au régime de base de dégager 500 millions d'euros l'an prochain et de connaître l'équilibre sur le long terme. Cette bonne nouvelle découle des hausses de cotisations et du recul de l'âge de départ à la retraite. L'allongement progressif de la durée de cotisation va ainsi conduire les Français à prendre leur retraite de plus en plus tard, sans doute autour de 64 ans dans les années 2030.

NON. RAYMOND SOUBIE,

président de Taddeo et d'Alixio



Si l'accord du 16 octobre donne plusieurs années de répit aux régimes complémentaires par des mesures fortes,

l'avenir des retraites n'est pas sécurisé pour autant. Le régime général ne sera pas à l'équilibre en 2020, parce que nous ne sommes pas sur la trajectoire économique – et de recettes – imaginée en 2013. Il faudra prendre de nouvelles mesures entre 2017 et 2020. L'équilibre annoncé pour l'année prochaine par la ministre Marisol Touraine ne concerne que l'assurance-vieillesse, et n'inclut pas les milliards de déficits du Fonds de solidarité vieillesse, sans parler de la retraite des fonctionnaires, dont le déficit se fond dans la dette de l'Etat. La réalité n'a pas changé : la croissance économique molle en France ne permet pas la soutenabilité à long terme des régimes sociaux.

traites dégagent un excédent moyen de 0,2% de la richesse nationale dans les vingt-cinq prochaines années (+4 milliards par an). A l'inverse, si la croissance atteint 1% avec un chômage à 10%, le déficit se creusera à 0,9% du PIB (-18 milliards par an). Entre ces scénarios rose et noir, une croissance de 1,3% assortie d'un chômage de 7% conduirait à un « trou » de 0,3% du PIB à l'horizon 2030. Soit 0,1 point de mieux qu'en 2013 où le déficit pesait 8,4 milliards. « En sachant que le récent accord des retraites complémentaires comblerait sans doute une bonne partie du déficit dans ce scénario », précise un expert du Conseil d'orientation des retraites (COR). En résumé, si les réformes menées depuis vingt ans ne garantissent pas un retour à l'équilibre à coup sûr, elles évitent au moins la dérive des comptes. « Cela a été long, la France s'y est mise plus tard que les autres pays, mais nous y sommes parvenus », assure Jean-Michel Charpin, ancien membre du COR. Les hausses de cotisations décidées depuis 2012 ont rapporté quelque 2 milliards par an, et la réforme de 2010, qui avait reculé à 62 ans l'âge

légal, a dégagé environ 3,3 milliards. Décidé à la fin des années 1980, le choix de ne plus indexer les pensions sur les salaires mais sur l'inflation a aussi eu un effet massif ! Tout comme le calcul des retraites sur les vingt-cinq meilleures années de carrière, voté en 1993, contre dix années auparavant. Les futurs retraités seront frappés au porte-monnaie. A long terme, la baisse des déficits tient pour 41% à la diminution des pensions et pour un tiers au recul de l'âge de départ. Les taux de remplacement, soit le niveau de la pension par rapport au dernier salaire, baisseront drastiquement dans les années à venir. Après une carrière complète, un salarié du privé né en 1974 touchera ainsi 67% de son dernier salaire, contre 75% pour son aîné de 1950. Il pourra constater au passage que son beau-frère fonctionnaire – au hasard professeur – percevra toujours 75% de son dernier salaire ; et que le déficit du régime des employés du public – la bagatelle de 37 milliards d'euros en 2013 – est comblé par l'Etat année après année. Alors vraiment sauvées, les retraites ? **Laurent Fargues et Florian Fayolle**

Photos : Ludovic/Réa - B. Delessard/Challenges



URL : <http://www.twitter.com>

PAYS : France

TYPE : Médias sociaux



► 21 octobre 2015

[Cliquez ici pour accéder aux données actualisées du tweet](#)



fanny guinochet
@fannyguinochet

9591
Tweets

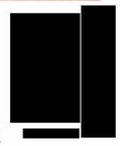
1231
Following

3795
Followers

RT @CCaresche: Réunion des "Réformateurs" sur le droit du travail avec Jean Denis Combrexelle, Gilbert Cette... <https://t.co/sICbeHGSAe>

RT @CCaresche: Réunion des "Réformateurs" sur le droit du travail avec Jean Denis Combrexelle, Gilbert Cette... <https://t.co/sICbeHGSAe>





Nudge et régulation environnementale : un complément aux instruments monétaires ?

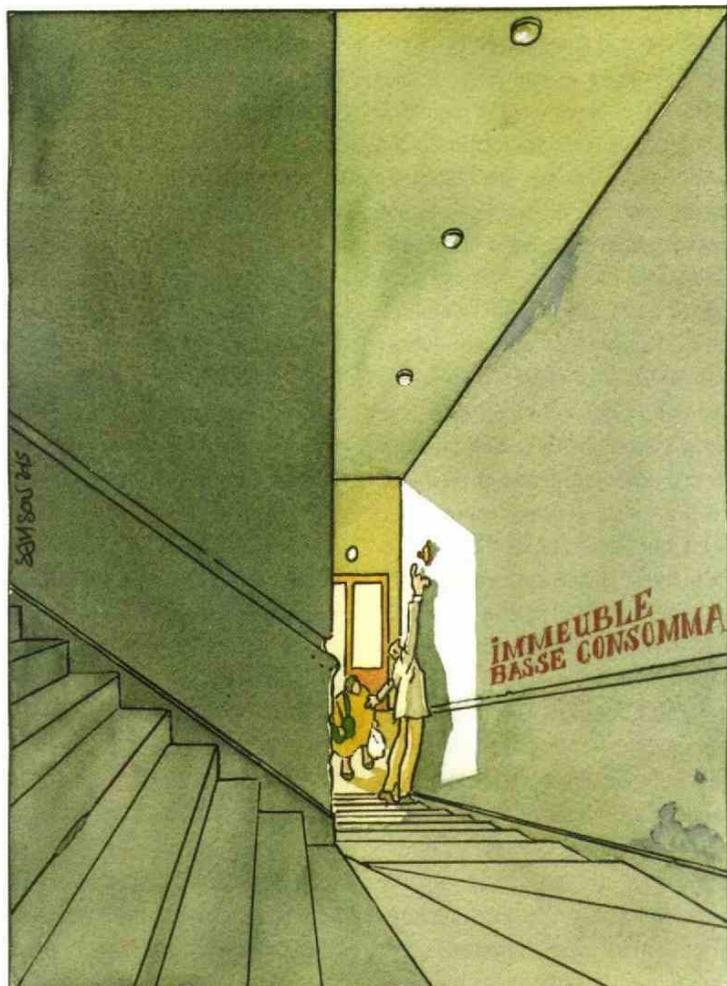
Les « *nudges* » sont des incitations d'un type nouveau qui visent à rendre le comportement du consommateur plus vertueux, en matière environnementale notamment. Peuvent-ils faire aussi bien que les incitations économiques ? La question de leur efficacité est posée au regard des instruments économiques traditionnels.

Auteur
 Benjamin Ouvrard
 Doctorant en économie à l'université de Strasbourg, BETA-CNRS

La réduction du niveau de pollution est aujourd'hui un objectif bien intégré dans les politiques de la plupart des pays développés. Au niveau international, de nouveaux objectifs sont régulièrement adoptés depuis les années 1980 (Protocole de Montréal en 1987, Sommet de la Terre à Rio en 1992, Protocole de Kyoto en 1997, Sommet de la Terre à Johannesburg en 2002, Sommet de Copenhague en 2009, conférence à Lima en 2014 et celle à venir à Paris en décembre 2015 sur le changement climatique).

Différents instruments économiques ont été mis en place, en particulier les instruments de marché, pour atteindre ces objectifs. Il s'agit d'outils économiques permettant de corriger les imperfections de marché¹, comme la pollution découlant de la production de biens. Les taxes sont un premier type d'instruments de marché. Les politiques fondées sur la taxation suivent l'idée selon laquelle le pollueur (une firme, un ménage, un pays, etc.) doit payer pour chaque unité de pollution qu'il impose aux autres. Si l'on suit l'économiste Pigou (1920), le taux de la taxe est tel qu'il est égal au dommage marginal du pollueur, c'est-à-dire le niveau de dommage imposé par le pollueur aux victimes pour chaque unité de pollution supplémentaire. Cet instrument a principalement été mis en place au sein des pays de l'Union européenne (Finlande, Suède, Danemark, Norvège, Allemagne, Grande-Bretagne) et de la Suisse, souvent sous la forme d'une taxe carbone. L'échec de la mise en place de l'écotaxe en France montre en revanche une première limite : les taxes sont difficilement acceptables d'un point de vue social. De plus, leur mise en place est coûteuse car il faut une instance spécifique pour les collecter.

¹ > Les imperfections de marché regroupent tous les problèmes liés au fonctionnement du marché : concurrence imparfaite, asymétrie d'information, externalités négatives (dont la pollution fait partie), etc.



Un deuxième type d'instrument souvent utilisé est le système des **permis d'émission** qui contraint les quantités. Il repose sur le principe d'une allocation de droits aux agents économiques (firmes, individus, etc.) dont l'idée originale remonte à Coase. Dans le domaine de l'environnement, le régulateur fixe un niveau total autorisé d'émissions (de dioxyde de carbone [CO₂], par exemple) dans une aire économique donnée (un pays, un continent, l'Union européenne, etc.), décide d'une allocation entre les différents acteurs et les laisse s'échanger les permis entre eux. Ceux ayant besoin de plus de permis peuvent en acheter auprès de ceux qui sont en excédent de capacité. Cet instrument fut, dans les premiers temps, mis en place aux États-Unis dans les années 1970, dans le cadre

du Clean Water Act (1972) pour réguler la pollution de l'eau. En 1990, le Clean Air Act introduisit un marché de permis d'émission pour réguler les émissions de dioxyde de soufre (SO₂) et d'oxydes de nitrogène (NO_x). En ce qui concerne l'Europe, un programme de permis d'émission pour le CO₂ a été lancé en 2005 (le Système communautaire d'échange de quotas d'émission²). Ce marché est en lien direct avec le Protocole de Kyoto.

Parallèlement à la mise en place de ces instruments, s'est développé, au sein de la psychologie et de l'économie expérimentale, un nouveau champ de recherche autour de la prise de décision en présence d'incitations non

2 > Également appelé « European Union Emissions Trading Scheme » en anglais.

monétaires³. Ces travaux, construits à partir d'une remise en cause de la notion d'*homo œconomicus*⁴, utilisent le fait que les individus commettent souvent des erreurs dans leur prise de décision. Ainsi, en utilisant ces mêmes biais qui poussent les individus à se tromper, plusieurs psychologues (Schultz *et al.*, 2007 ; Nolan *et al.*, 2008 ; Goldstein *et al.*, 2008) et économistes (Allcott, 2011 ; Allcott et Rogers, 2014) ont montré qu'il était possible d'orienter l'action des individus afin qu'ils prennent de meilleures décisions. Cette idée a pris toute son importance avec la publication du livre de Thaler et Sunstein (2009)⁵ à travers la notion de *nudges*. Il s'agit d'incitations non monétaires, de « coups de coude », dont le but est d'orienter l'action des individus dans une direction donnée. Dans le contexte environnemental, il s'agira d'inciter les individus à moins polluer. Ces « coups de coude » sont censés prendre la forme d'actions simples. Un exemple dans le livre de Thaler et Sunstein est le fait de placer à la hauteur du regard les fruits dans les cantines. L'objectif est alors d'inciter les individus à consommer davantage de fruits et donc à adopter une alimentation plus saine⁶.

Le principe des nudges

Le terme « *nudge* » a été utilisé pour la première fois par Thomas

3 > La psychologie et l'économie expérimentale se fondent sur des expériences menées sur des sujets (étudiants, ménages, professionnels, etc.) pour comprendre les mécanismes de prise de décision. Ceci explique le développement de ce champ de recherche dans ces deux disciplines.

4 > Une des hypothèses classiques (mais néanmoins discutée) en économie est que les individus sont des *homo œconomicus*, c'est-à-dire des êtres parfaitement rationnels, prenant des décisions qui maximisent leur satisfaction personnelle.

5 > Richard Thaler est professeur d'économie à l'université de Chicago ; Cass Sunstein est professeur de droit à l'université d'Harvard.

6 > Un autre exemple est celui de la mouche dessinée au fond des urinoirs de l'aéroport d'Amsterdam... (Thaler et Sunstein, 2009, p. 4).



Hobbes en 1675 dans sa traduction de l'*Odyssee* d'Homère : « I nudg'd Ulysses, who did next me lie. » En anglais, ce terme fait référence à une action dont le but est d'alerter un individu. La première définition du terme en tant qu'instrument incitatif a été donnée par Thaler et Sunstein dans leur ouvrage de 2009. Il s'agit d'une action dont l'objectif est d'orienter les individus pour qu'ils agissent dans une direction donnée, sans les empêcher pour autant d'agir comme bon leur semble⁷. Ce

Les individus tendent à préférer le statu quo

n'est donc pas un outil coercitif. Au contraire, lorsque l'on utilise ce type d'instrument, chacun devrait toujours avoir les mêmes possibilités d'agir qu'avant sa mise en place. Dans notre cas, un individu qui pollue beaucoup devrait toujours avoir la possibilité de polluer autant (et au même coût) qu'avant la mise en place du *nudge*.

Pour Thaler et Sunstein, il est possible d'utiliser de tels instruments car les individus sont ce qu'ils appellent des « Humains⁸ » : ils commettent souvent des erreurs dans leurs décisions. Ces erreurs peuvent être expliquées par des biais psychologiques bien connus aujourd'hui. On peut considérer, par exemple, le **bias d'optimisme** : les individus considèrent que le meilleur leur arrivera. Ainsi est-il fréquent de sous-estimer le temps nécessaire pour effectuer une tâche au travail, considérant que celle-ci sera réalisée plus rapidement que prévu. Un deuxième biais possible est la préférence pour le **statu quo** : les individus préfèrent rester avec ce qu'ils ont déjà, plutôt que

d'entreprendre une action pour avoir autre chose. Un exemple est l'attachement aux marques. Samuelson et Zeckhauser (1988) prennent l'exemple de la marque de bière Schlitz qui a mené une étude en aveugle aux États-Unis en 1980 auprès de 100 consommateurs de bière fidèles à la marque Budweiser (buvant au moins douze bières de la marque par semaine). Ces consommateurs devaient donner leur préférence entre une bière de la marque Budweiser et une autre de la marque Schlitz. Bien qu'étant des consommateurs de la première, environ un sur deux préférerait celle de la marque Schlitz. Un dernier exemple de biais est l'effet de **formulation** : les individus peuvent être influencés par la manière dont les informations sont présentées.

C'est à partir de l'exploitation de ces biais que les *nudges* peuvent être construits. Sachant que les individus tendent à préférer le statu quo, les décideurs publics peuvent exploiter ce biais en utilisant des options par défaut. Il s'agit d'options qui sont directement présélectionnées. Par exemple, aujourd'hui les banques n'envoient plus d'extraits de comptes sous format papier (c'est devenu l'option par défaut). Néanmoins, il est toujours possible de demander à en recevoir en leur formulant une demande. Sachant que les individus sont sensibles aux informations, il est possible de leur faire adapter leur comportement en leur communiquant des informations sur les autres individus. En particulier, il est encore possible de comparer les individus entre eux : il s'agit de comparaisons sociales. Dans le contexte de la conservation d'énergie, la consommation moyenne d'électricité de foyers partageant les mêmes caractéristiques socio-démographiques (taille du ménage, type de maison, type de chauffage, etc.) peut être annoncée. Dans ce cas, deux supports peuvent être envisagés pour le *nudge* : les normes descriptives et celles injonc-

tives. Les premières décrivent ce que la plupart des gens font, ce qui est donc considéré comme « normal ». Annoncer la consommation moyenne d'électricité d'un voisinage est une norme descriptive. Le second type de normes montre ce qui est socialement accepté. Un exemple de telles normes est l'utilisation d'émoticônes souriants (ou tristes) pour approuver (ou désapprouver) le comportement des individus qui sont de petits (ou de gros) consommateurs d'énergie. Un dernier exemple de *nudge* est ce que les psychologues appellent l'« amorçage », c'est-à-dire un stimulus dont le but est de déclencher une action précise chez les individus ciblés. Dans leur ouvrage, Thaler et Sunstein considèrent l'exemple du vote. Ils expliquent que pour inciter les individus à aller voter, une solution serait de leur demander s'ils ont l'intention d'aller voter. Le simple fait de poser cette question déclencherait l'intention d'aller voter chez ces individus. En 2003, plusieurs parlementaires ont proposé la mise en place d'un vote obligatoire avec une pénalité financière⁹ pour pallier l'absentéisme des électeurs (Les documents de travail du Sénat, 2003). Cette possibilité d'un vote obligatoire est revenue sur le devant de la scène le 15 avril 2015 avec le rapport remis par Claude Bartolone portant sur « toutes les formes d'engagement et sur le renforcement de l'appartenance républicaine ». En revanche, une telle mesure n'a, pour le moment, pas encore été mise en place. La non-acceptabilité sociale (potentielle) de la pénalité financière pourrait en être la raison. En ce sens, le *nudge* proposé plus haut par Thaler et Sunstein pourrait se poser en alternative potentielle

7 > Dans leur ouvrage, Thaler et Sunstein donnent la définition suivante des *nudges* : « A nudge [...] is any aspect of the choice architecture that alters people's behavior in a predictable way without forbidding any options or significantly changing their incentives » (p. 6).

8 > Thaler et Sunstein opposent le terme d'« Humains » à celui d'« Econs » faisant référence à l'*homo œconomicus*.

9 > Une telle pénalité financière existe dans certains pays européens, en particulier en Belgique (entre 30 et 60 €), au Luxembourg (entre 100 et 250 €,) ou encore en Autriche (Land du Vorarlberg : 400 € pour les élections municipales, 700 € pour les autres élections). En Grèce, le vote reste obligatoire, mais il n'y a plus de sanctions.

à l'idée d'une pénalité financière, en particulier de par une meilleure acceptabilité sociale.

Des résultats prometteurs

Les psychologues ont été les premiers à conduire des expériences sur le terrain dans le domaine de la conservation d'énergie en mettant en place ces différents types de *nudges*. Ces expériences ont rapidement confirmé le potentiel des « coups de coude ». Ces mêmes études sont devenues le fondement des expériences économiques qui ont été menées par la suite.

Un instrument efficace pour réduire la consommation d'énergie

Les différentes expériences menées en psychologie et en économie expérimentale, à partir du milieu des années 2000, ont permis de montrer que les comparaisons sociales pouvaient se révéler efficaces pour réduire la consommation d'énergie des individus testés. À titre d'exemple, on peut considérer l'expérience menée en 2004 par les psychologues Schultz *et al.* (2007). L'objectif était de réduire la consommation d'électricité de 290 ménages vivant à San Marcos en Californie. La moitié de ces individus a reçu des rapports par le biais d'assistants de recherche indiquant leur propre consommation d'énergie (en kWh/jour) durant les semaines précédentes, ainsi que la consommation moyenne de voisins similaires (premier traitement). Cette dernière constituait la norme descriptive : elle signalait aux ménages où ils se situaient, en moyenne, par rapport à la consommation de ménages à caractéristiques similaires. Aucun commentaire supplémentaire n'était fourni : il ne s'agissait en aucun cas de formuler de jugement de valeur. L'autre moitié des ménages a reçu le même rapport complété par

l'utilisation d'émoticônes (souriants si le ménage consommait moins que la moyenne, tristes sinon). L'usage d'émoticônes constituait la norme injonctive (second traitement) pour signaler aux ménages si leur comportement du moment était (ou non) respectueux de l'environnement (par comparaison avec les autres ménages).

Schultz *et al.* ont ainsi montré que, dans le premier traitement, les ménages ont réduit leur consommation d'électricité (de manière significative d'un point de vue statistique) de l'ordre de 1,22 kWh/jour. À titre de comparaison, une ampoule de puissance 60 W utilisée pendant 5 heures par jour consomme 0,3 kWh. Les auteurs ont également souligné que les individus du premier traitement qui consommaient moins que la moyenne avaient tendance à augmenter leur consommation d'électricité de + 0,89 kWh/jour. En revanche, cet effet boomerang¹⁰ n'apparaissait jamais dans le second traitement grâce à l'utilisation des normes injonctives. Ces dernières servent en effet à encourager les « bons » comportements (le fait de consommer peu d'électricité).

Par la suite, d'autres expériences sur le terrain ont été menées tant en psychologie (Nolan *et al.*, 2008 ; Goldstein *et al.*, 2008) qu'en économie (Allcott, 2011 ; Allcott et Rogers, 2014). En particulier, Allcott (2011) a mené une expérience à partir de 2009 en Californie et dans l'État de Washington sur un plus grand échantillon (600 000 ménages). Cette fois-ci, les rapports étaient fournis par une entreprise privée, OPOWER¹¹, spécialisée dans la communication d'informations sur la consommation d'énergie. Le principal résultat obtenu par Allcott est que l'envoi de tels rapports a permis une réduction

moyenne de la consommation d'électricité de l'ordre de 2 %. Cela correspond à une réduction moyenne de 0,62 kWh/jour. Plus intéressant encore est le fait que pour obtenir le même résultat, une augmentation des prix sur le court terme entre 11 % et 22 % aurait été nécessaire.

Des résultats sur le court terme seulement ?

Au regard des résultats obtenus par les études précédemment citées, les *nudges* semblent prometteurs. Mais la question de leur durée dans le temps s'est vite posée. Allcott et Rogers (2014) ont ainsi mené une expérience entre 2008 et 2013 sur 234 000 ménages dans des conditions similaires à celles présentées auparavant (avec l'envoi de rapports par la société OPOWER) pour analyser la persistance des effets des comparaisons sociales. Dans un premier temps, ils ont montré que pour les ménages recevant le rapport une fois par mois, la diminution totale de la consommation d'électricité aurait dû être d'environ 0,74 kWh/jour¹². Or, ils ont observé une diminution moyenne de l'ordre de 0,52 kWh/jour. Autrement dit, les ménages ont effectivement réduit leur consommation d'électricité au moment de recevoir les rapports, mais cette diminution n'a pas été totalement soutenue au cours du temps (de fait, entre la réception de chaque rapport).

Dans un second temps, ils ont étudié la persistance des effets après l'arrêt du traitement. Pour ce faire, après deux années de traitement une partie des ménages traités n'a plus reçu de rapports. Durant l'année après l'arrêt, la réduction moyenne d'un ménage qui avait été traité était de 0,6 kWh/jour. Les auteurs ont ainsi mis

10 > On parle d'« effet boomerang » lorsque les individus découvrant qu'ils consomment moins que la moyenne, augmentent leur consommation d'énergie.

11 > Voir www.opower.com.

12 > Cette estimation est calculée sur la base de la réduction observée après la réception du premier rapport, et en supposant que cette diminution se maintienne entre la réception de chaque rapport.

en évidence l'existence d'un effet de persistance des comparaisons sociales. Ils ont estimé que les ménages reviendraient à leur consommation initiale (avant tout traitement) au bout de cinq à dix ans après l'interruption définitive de l'envoi de rapports. Néanmoins, ceci reste une estimation des auteurs. En particulier, il est légitime de se demander comment l'effort entrepris pour réduire sa consommation peut se poursuivre autant en l'absence d'incitations.

Quelles perspectives d'application ?

Dans le contexte environnemental, les *nudges* apportent de bons résultats quant à la conservation d'énergie. De plus, ils n'engendrent pas de coûts financiers importants, ni même de restrictions dans les quantités produites. De ce fait, ils sont

Les nudges n'engendrent pas de coûts financiers importants

potentiellement plus susceptibles d'être socialement acceptés que les instruments de marché (taxes/subventions et permis d'émission). Cependant, ceci n'est vrai que pour les *nudges* destinés à aider les individus à prendre de bonnes décisions. Jusqu'à présent, seuls les « bons » *nudges* ont été discutés – ceux permettant d'améliorer le bien-être de la société. En effet, si un individu consomme moins d'électricité, alors la pollution provenant de la production d'électricité et celle provenant de la consommation d'électricité de l'individu seront réduites. Ces deux réductions profiteront à la société dans son ensemble. Néanmoins, comme souligné par Thaler et Sunstein dans leur ouvrage, rien n'empêche l'utilisation des *nudges* à des fins privées. Il n'est pas rare, par exemple, de recevoir des offres spéciales pour s'abonner à une revue ou un journal à un prix très attractif

durant une certaine période. Cependant, passée celle-ci, si le consommateur ne se manifeste pas, son abonnement se poursuit mais à un prix plus élevé. Ces entreprises usent de la préférence des individus pour le statu quo pour augmenter leurs profits. Les auteurs préconisent ainsi l'instauration de certaines règles pour réguler l'utilisation de ces « coups de coude » incitatifs, et ainsi faire en sorte qu'ils soient exclusivement utilisés pour améliorer le bien-être de la société.

Au-delà de cette question concernant la manière dont les *nudges* sont utilisés, se pose également celle de prévenir, ou non, les agents économiques de l'utilisation de telles incitations. En soi, les *nudges* constituent une manipulation des individus pour les orienter dans leur prise de décision. Pour Thaler et Sunstein, il faut prévenir les agents économiques de l'utilisation de ces « coups de coude » selon le concept de « publicité des principes » développé par Rawls. Un gouvernement devrait toujours être en mesure de défendre ses choix politiques. Si les citoyens ne sont pas prévenus qu'ils sont manipulés, est-ce défendable ? Dans toutes les expériences précédemment citées, les sujets étaient prévenus de la raison pour laquelle ils étaient comparés à d'autres individus¹³. Ainsi, pour Thaler et Sunstein, c'est en suivant ce principe que les *nudges* pourront être acceptés par la population.

En dépit de ces deux remarques, on peut noter d'autres avantages des *nudges* sur les instruments de marché. En particulier, ce ne sont pas des instruments coercitifs. La liberté d'action pour chaque individu est le principe même de ces instruments. Au contraire, une taxe correspond à une somme d'argent qui devra être payée si le pollueur décide d'émettre une unité de pollution. Concernant les permis d'émission, les entreprises

13 > En l'occurrence, il s'agissait de réduire leur consommation d'énergie.

doivent supporter une contrainte supplémentaire par rapport au niveau total autorisé d'émissions.

Par ailleurs, les *nudges* fondés sur la communication d'informations peuvent être mis en place à un coût raisonnable. Dans l'expérience d'Allcott (2011) évoquée précédemment, il s'agit simplement d'envoyer un courrier. Avec l'exemple des fruits de Thaler et Sunstein, il suffit de déplacer les fruits à la hauteur du regard. En revanche, la mise en place d'une taxe nécessite la création d'une instance pour gérer cet instrument, ce qui peut se révéler coûteux. Cet aspect financier intéresse particulièrement les politiques lorsque des coupes budgétaires doivent être mises en place.

C'est ainsi que le Premier Ministre anglais, David Cameron, a créé en 2010 une unité rattachée à son cabinet, la Behavioural Insights Team, dont le but est d'utiliser les avancées tant en psychologie qu'en économie expérimentale pour construire de nouvelles politiques publiques. Le rapport de 2011 de cette équipe discute la possibilité d'utiliser les normes sociales et les options par défaut pour que les individus adoptent des comportements plus respectueux de l'environnement. Plus particulièrement, ils ont suggéré que les individus ayant des comportements « écologiques » encouragent leurs voisins à en faire de même en achetant, comme eux, des équipements qui utilisent moins d'énergie (l'idée étant ici de mobiliser les réseaux sociaux). Les individus ayant des comportements « écologiques » et qui incitent leurs voisins peuvent alors obtenir des réductions pour acheter des équipements peu gourmands en énergie.

Dans le domaine de la conservation d'énergie, en France, le Centre d'analyse stratégique (2011) préconise l'adoption de technologies dites « intelligentes », afin d'aider les consommateurs à avoir un meilleur suivi de leur consommation d'énergie.

Les compteurs Linky (proposés par ERDF) en sont un exemple : toutes les trente minutes, un relevé de la consommation d'électricité est transmis au fournisseur d'énergie. Ceci lui permet d'établir la courbe d'utilisation pour les consommateurs. Ainsi, les clients profitent d'un retour sur leur consommation et peuvent l'ajuster en conséquence.

Enfin, l'OCDE (2012) suggère également l'utilisation de telles incitations non monétaires pour motiver les comportements de conservation d'énergie. En particulier, ils proposent la mise en place de « taxis verts » comme option par défaut. Il s'agit de taxis utilisant des véhicules hybrides, à l'instar de ceux de la ville de Madison aux États-Unis. Il reste toutefois possible de ne pas utiliser de tels taxis : l'idée est seulement de les proposer en premier (par défaut) pour motiver leur utilisation.

Les *nudges* présentent l'avantage d'être simple à mettre en place et peu coûteux. Cependant, la question de la durée de leurs effets dans le temps reste en suspens. Jusqu'à présent, les expériences sur le terrain ont confirmé leur potentiel dans le domaine de la conservation d'énergie, au moins sur le court terme. C'est ce qui a motivé les politiques à s'y intéresser. Cependant, plusieurs questions d'ordre pratique demeurent encore sans réponse. En particulier, à quel niveau peut-on mettre en place de tels instruments ? À l'échelle du pays ? À l'échelle d'une ville ? Toutes les expériences citées ont été menées à une échelle locale. Avec le problème de passager clandestin¹⁴ bien connu en économie, l'échelle locale est peut-

être préférable, dans la mesure où il peut être plus facile d'y détecter les individus qui ne jouent pas le jeu. Par ailleurs, les *nudges* ouvrent à nouveau le débat sur l'efficacité¹⁵ des instruments incitatifs économiques (et, maintenant, psychologiques). Étant donné la faible durée potentielle des effets des *nudges* dans le temps, il peut être opportun de les envisager davantage comme des compléments aux instruments de marché. ●

14 > Désigne le comportement d'un individu qui profite d'un bien public (l'environnement, par exemple) sans payer la part qu'il doit.

15 > On parle d'efficacité dans le sens où ces instruments permettent, en théorie, de restaurer la situation où le bien-être de la société est maximal.

> bibliographie

- ALLCOTT H., « Social Norms and Energy Conservation », *Journal of Public Economics*, vol. 95, 2011, p. 1082-1095.
- ALLCOTT H. et ROGERS T., « The Short-Run and Long-Run Effects of Behavioral Interventions: Experimental Evidence from Energy Conservation », *American Economic Review*, vol. 104, 2014, p. 3003-3037.
- BARTOLONE C., « Libérer l'engagement des Français et refonder le lien civique », Assemblée nationale, 2015. En ligne : www.ladocumentationfrancaise.fr, entrer le titre du rapport dans le moteur de recherche.
- CABINET OFFICE BEHAVIOURAL INSIGHTS TEAM, « Behaviour Change and Energy Use », 2011. En ligne : www.gov.uk, entrer le titre du rapport dans le moteur de recherche.
- CENTRE D'ANALYSE STRATÉGIQUE, « "Nudges verts": de nouvelles incitations pour des comportements écologiques », *Note d'analyse*, n° 216, 2011.
- COASE R., « Le problème du coût social », *Revue française d'économie*, n° 7, 1992, p. 153-193.
- GOLDSTEIN N., CIALDINI R. B. et GRISKEVICIUS V., « A Room with a Viewpoint: Using Social Norms to Motivate Environmental Conservation in Hotels », *Journal of Consumer Research*, vol. 35, 2008, p. 472-482.
- Les documents de travail du Sénat, « Le vote obligatoire », 2003. En ligne : www.senat.fr/lc/lc121/lc121.pdf
- NOLAN J. M., SCHULTZ W. P., CIALDINI R. B., GOLDSTEIN N. J. et GRISKEVICIUS V., « Normative Social Influence is Underdetected », *Personality and Social Psychology Bulletin*, vol. 34, 2008, p. 913-923.
- OCDE, « Behavioural Economics and Environmental Policy Design. Project Description », Empirical Policy Analysis Unit, 2012.
- PIGOU A. C., *The Economics of Welfare*, Londres, Macmillan and Co, 1920.
- SAMUELSON W. et ZECKHAUSER R., « Status Quo Bias in Decision Making », *Journal of Risk and Uncertainty*, vol. 1, 1988, p. 7-59.
- SCHULTZ W. P., NOLAN J. M., CIALDINI R. B., GOLDSTEIN N. J. et GRISKEVICIUS V., « The Constructive, Destructive, and Reconstructive Power of Social Norms », *Psychological Science*, vol. 18, 2007, p. 429-434.
- THALER R. H. et SUNSTEIN C. R., *Nudge: Improving Decisions about Health, Wealth, and Happiness*, Londres, Penguin Books, 2009.

RAPPORT COMBREXELLE : FAIRE DES BRANCHES PROFESSIONNELLES LES LIEUX PRIVILÉGIÉS DE NÉGOCIATION

Le rapport de Jean-Denis Combrexelle, Directeur général du travail, relatif à « La négociation collective, le travail et l'emploi », a été remis au Premier ministre le 9 septembre 2015, en présence de Myriam El Khomri, Ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Ce rapport préconise un certain nombre d'évolutions dans lesquelles se

retrouve la fédération, notamment en ce qui concerne l'articulation entre la loi et les accords collectifs.

En faisant des branches et des entreprises les lieux privilégiés d'élaboration des règles collectives, le rapport rejoint le positionnement de la FEHAP, pour laquelle la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies ne peut exister qu'en conjuguant des dispositifs tenant compte de la spécificité du fonctionnement d'entre elles.

Dans la contribution écrite qu'elle a fait parvenir la FEHAP insistait sur la nécessité de distinguer entre un corpus législatif garantissant l'ordre public social et l'extension du champ ouvert à la négociation

locale, seule en capacité de répondre aux réalités de terrain auxquelles sont confrontées les entreprises.

La FEHAP avait également mis l'accent sur la nécessité de permettre aux branches de disposer d'une grande latitude dans les thématiques de négociation, les mesures négociées nationalement et couvrant plusieurs champs d'activité ayant fait la preuve de

leur inadaptation aux besoins du secteur sanitaire social et médico-social privé à but non lucratif, dont le temps partiel a été la dernière illustration.

L'importance de la négociation locale a d'ailleurs été au cœur des dernières négociations menées par la fédération avec les organisations syndicales qui ont permis d'aboutir sur l'évolution de la CCN51. ✕



© Cyrus Cornut / Matignon



**Pour en savoir plus
sur le rapport Combrexelle,
rendez-vous sur le site
du ministère du travail :**
www.travail-emploi.gouv.fr
et le portail FEHAP :
www.fehap.fr, rubrique
« Relations du travail »



Bientôt, une réforme du droit du travail

D'ici l'été 2016, le code du travail sera plus simple, moins technique et plus clair. Le gouvernement l'a promis. On fait le point.



Le projet de loi sur la réforme du droit du travail sera déposé et discuté par les députés cet hiver. Le rapport de Jean-Denis Combrexelle, expert en droit social et ancien directeur général du travail, a été rendu au gouvernement le 9 septembre dernier. Cette réforme du droit du travail est une volonté de Manuel Valls, 1er ministre, qui trouve le code actuel «lourd, obèse, illisible et donc inefficace». L'exécutif souhaite donc un code du travail plus souple qui laisserait plus de place à la négociation collective entre employeurs et salariés.

Un socle commun de protection

Evidemment, un socle commun de règles et de protections impératives sera maintenu notamment concernant la durée légale du travail ou le salaire minimum auxquels la réforme ne devrait pas toucher. Ce que propose le rapport de Jean-Denis Combrexelle, c'est une nouvelle hiérarchie des normes un peu inédite en droit il faut bien le dire. Le code du travail contiendrait moins de lois et plus de « grands principes ». Des principes qui seront complétés par des conventions de branches pour les différents secteurs professionnels et des accords d'entreprises aux domaines élargis.

Un droit à la déconnexion numérique

Cette réforme contient aussi le projet d'un droit à la déconnexion numérique. Le développement du numérique a, en effet, des impacts sociaux très forts dans la vie du salarié qui ne fait plus la différence entre vie privée et vie professionnelle. Avec le développement des nouvelles technologies, un salarié peut répondre en temps réel aux sollicitations de ses collègues, son employeur ou ses clients. Victimes d'une surcharge d'information et de communication, l'hyperconnectivité peut mener les salariés jusqu'à la dépression voire le burn-out. Avoir le droit de ne pas répondre à un e-mail professionnel le week-end, avoir le droit de débrancher l'I-phone du travail, le midi sont autant de solutions pour retrouver la notion du temps de travail et du lieu de travail. Plus qu'un simple répit, ce droit à la déconnexion numérique est une véritable avancée sociale.



Cherchez l'arnaque...

Depuis trois ans, François Hollande a méthodiquement ruiné ce capital si précieux en démocratie: la confiance.

Sur le même sujet

Voulez-vous parier avec François Hollande ? Le Président nous y invite. « *Il faut faire le pari de la confiance* », a-t-il lancé lundi en ouverture de la conférence sociale. « Confiance », voilà bien le mot qu'il faudrait ne plus prononcer. Depuis trois ans, François Hollande a méthodiquement ruiné ce capital si précieux en démocratie, qui unit un peuple à ses élus. Tant et si bien qu'à chaque annonce on se demande où est l'arnaque ? Où est l'arnaque lorsque François Hollande propose de « *clarifier* » le code du travail ? Où est-elle lorsque le Président et son Premier ministre font un usage surabondant de ce mot, lourd désormais de toutes les ambiguïtés : « *réforme* » ? Depuis trois ans, on n'a pas souvenir que la « réforme » ait servi à autre chose qu'à une régression sociale. Résultat : la France des salariés est incroyablement incrédule. Le fameux « dialogue social » sonne à ses oreilles comme une nouvelle tartufferie.

Fallait-il en plus, lundi, agiter ce chiffon rouge de la « réforme » du code du travail qui n'était pas prévue au programme ? Et cela dans le contexte tendu de l'affaire d'Air France. Où est le souci d'apaisement, pourtant appelé de ses vœux par François Hollande dans le même discours ? L'alibi d'un code du travail qui serait devenu « illisible » ne trompe personne. Ce n'est pas un genre littéraire. Pas besoin d'être paranoïaque pour supputer qu'un gouvernement placé sous l'hégémonie idéologique d'un Emmanuel Macron ne va pas s'en tenir à des considérations stylistiques. Le problème, c'est qu'on est saisi du même doute en face d'une mesure qui pourrait, *a priori*, avoir bien des avantages. C'est le cas du compte personnel d'activité qui consisterait à préserver les droits des salariés tout au long de leur vie professionnelle, périodes de chômage comprises. Une belle idée aux contours encore trop flous. Le soupçon vient du fait que ce dispositif, annoncé pour 2016, prend place dans un discours construit autour du concept général de flexibilité. Confiance, où es-tu ?

Et comme si la politique du gouvernement ne suffisait pas, il a fallu que l'exécutif apporte sa caution à une ridicule mascarade concoctée dans les couloirs de Solférino. Ce référendum qui demandait au « peuple de gauche » s'il préférerait (après mûre réflexion, bien sûr...) l'union à la désunion. On n'a jamais vu ficelles plus grosses. François Mitterrand, orfèvre en manœuvres florentines, a dû se retourner dans sa tombe. Ses héritiers sont bien patauds. Même les commentateurs les plus complaisants se sont gaussés. Mais cette opération n'a pas fait qu'avilir une nouvelle fois l'image de la politique. Elle a tiré dangereusement sur un ressort qui menace de se rompre, et qui s'appelle le chantage. Cela a été dit, et très bien illustré, par le contre-référendum initié par le Vert Julien Bayou : si l'unité de la gauche est malmenée, ce n'est pas tant parce que le Front de gauche et les écologistes feraient bande à part, dans le Nord et ailleurs, que parce que Manuel Valls est devenu difficilement fréquentable. L'union n'est pas seulement affaire d'arithmétique. Comme on l'apprend dans les petites classes, on ne peut additionner que ce qui s'additionne. Mêler dans une même coalition des gens qui s'opposent à peu près sur tout n'a guère de sens. Les dirigeants socialistes le savent bien. Ce qui les conduit à un ultime chantage : si vous ne votez pas pour nous, vous aurez pire. Sarkozy ou Le Pen. Il faut reconnaître que l'argument est d'une redoutable efficacité. Après tout, même très à droite, le PS vaudra toujours mieux que Sarkozy. Ce qui permet au gouvernement d'aller à sa guise de plus en plus à droite, en se disant que la peur accomplira son œuvre, le moment venu dans l'isolement. C'est une assurance tous risques qui a déjà fait ses preuves. Et tant pis si cette stratégie a pour effet d'entraîner l'ensemble du paysage politique dans une très mauvaise direction ! Processus en cours !

Mais un péril plus grand encore guette le pays. Que se passera-t-il lorsque le ressort se brisera

définitivement, et lorsque les électeurs de gauche bouderont massivement les urnes ? Lorsque nos concitoyens, las de ce chantage, finiront par dire « même pas peur » ? C'est déjà ce qui s'est produit aux européennes, l'an dernier. C'est ce qui va se produire pour les régionales du mois de décembre. En attendant peut-être la présidentielle de 2017. Bien sûr, il existe une alternative. C'est aux écologistes et au Front de gauche de la construire. Et de ce côté-là, il n'est vraiment pas trop tôt pour agir. Mais si, comme c'est probable aujourd'hui, c'est la droite qui l'emporte, ou le FN, qu'advient-il de la gauche ? Elle pourra toujours retourner le bon mot du madré premier secrétaire du Parti socialiste : « *Un flop, pas un top.* »



Compte personnel d'activité, la réforme difficile

Annoncé comme la grande réforme sociale du quinquennat, le CPA, compte personnel d'activité, promet de continuer à susciter bien des débats, au-delà de la Conférence sociale. Et le délai d'application prévu par la loi sera difficilement tenu.

Parmi les sujets abordés lors de la Conférence sociale du 19 octobre figure le CPA, compte personnel d'activité. Un sujet délicat : depuis que le CPA a été inscrit dans la loi, le syndicat FO (Force ouvrière), par exemple, invoque la prudence, craignant « un nouveau pas vers l'individualisation des droits, au détriment du collectif ». Dix jours avant la Conférence sociale, **France Stratégie**, l'organisme de réflexion rattaché au Premier ministre, a rendu public son rapport intitulé « le compte personnel d'activité, de l'utopie à la réalité ». Le document détaille les enjeux du dispositif prévu, et esquisse plusieurs scénarios sur les formes qu'il pourrait prendre. Concrètement, en 2017, chaque Français de plus de 16 ans devrait être doté d'un CPA destiné à le suivre tout au long de sa vie professionnelle. A terme, l'outil devrait récapituler la situation d'un individu au regard de différents droits, de nature différente (assurance maladie, compte épargne-temps, retraite, assurance chômage, pénibilité...), tous exprimés en une même unité de points. Le titulaire du compte pourra, par exemple connaître précisément sa couverture au titre de l'assurance maladie complémentaire. Et s'il effectue une formation professionnelle, les points déduits de son compte apparaîtront. Le principe du dispositif : « il s'agit d'attacher les droits aux personnes et non au statut. Les droits suivent les personnes quand elles changent de statut, de situation », synthétise Selma Mahfouz, présidente de la commission « compte personnel d'activité » de **France Stratégie**.

Une réponse à des trajectoires fracturées

A la base, en effet, note le rapport de **France Stratégie**, le compte personnel d'activité s'efforce de répondre à une double évolution. D'une part, sur le marché du travail, le « dualisme croissant entre un segment, majoritaire, où prévaut une relative stabilité de l'emploi et un autre où règnent précarité, incertitude et succession de contrats courts ». D'autre part, le numérique, qui remet en cause le modèle de la « mono-activité salariale ». « Il importe donc, de manière urgente, de repenser les dispositifs de protection et d'accompagnement des individus pour un monde où règnera la pluralité des activités et des statuts », analyse **France Stratégie**. Dans ce cadre, l'objectif du compte personnel d'activité consiste à « construire des outils d'autonomie pour les actifs, pour leur permettre de saisir les opportunités de ces mutations, et de ne pas les subir », argumente **Jean Pisani-Ferry**, commissaire général de **France Stratégie**. A ce titre, le CPA vise trois objectifs. Tout d'abord, « décroïsonner », explique Selma Mahfouz, pour faire en sorte que les salariés, indépendants, travailleurs du secteur privé ou public soient intégrés dans un système de protection sociale qui facilite les changements de statuts, sans rupture de droit. Deuxième objectif, sécuriser les parcours des individus, et enfin, assurer la solidarité en réduisant les inégalités liées à la formation initiale, ou à un éloignement après une longue maladie. Par exemple, des points supplémentaires pourraient être attribués aux individus les plus fragiles par rapport au marché du travail. Ces objectifs ont plusieurs implications. Ainsi, les droits devront être portables. « Par exemple, un congé parental est aujourd'hui lié à l'ancienneté dans l'emploi. Pour ceux qui enchaînent les CDD, ce droit n'est pas réel, car il n'est pas portable. Avec le CPA, on va porter son ancienneté avec soi », illustre Selma Mahfouz. Deuxième principe, celui de la fongibilité des droits, qui vise à donner plus de liberté aux individus dans l'usage de leurs droits. De cette manière, des droits accumulés sur le compte épargne temps, pourraient être utilisés pour un projet de formation. Dans certains cas et dans certaines limites, des droits à l'assurance chômage pourraient être utilisés pour une formation... « Tout cela doit faire l'objet du dialogue social. (...) il y a un équilibre à trouver entre liberté individuelle et garde-fou collectif », précise

Selma Mahfouz. Autre principe de base du CPA, posé par **France Stratégie**, celui de la réunion de toutes les informations liées au compte dans un seul lieu.

Au rythme de la remise à plat des dispositifs et des débats...

Au delà de l'éventuelle praticité du dispositif pour l'utilisateur, cette démarche pourrait se révéler lourde en conséquences. En effet, c'est toute la complexité de dispositifs qui se sont accumulés au cours du temps qui est potentiellement mise à plat. Exemple : il existe plusieurs listes de formations professionnelles, car il existe plusieurs financeurs. Alors, « l'organisation de la formation professionnelle ne sera pas résolue d'un coup de baguette magique, mais le CPA constitue un possible levier d'évolution », commente Selma Mahfouz. Autre exemple : les prestations sous conditions de ressources. « Elles varient selon des raisons historiques, qui ne sont pas toujours intelligibles. Si tout se trouve réuni au même endroit, cela interrogera les raisons d'être de ces différences et ces complexités », poursuit Selma Mahfouz. Un chantier qui pourrait rendre le CPA long à voir le jour. C'est il y a sept mois, en avril dernier, que le président de la République, François Hollande avait annoncé la création du compte personnel d'activité, présenté comme « la grande réforme sociale du quinquennat ». Le projet a ensuite été inscrit dans la loi Rebsamen, relative au dialogue social et à l'emploi d'août 2015, qui prévoit qu'en 2017, chaque individu dispose d'un compte « qui rassemble, dès son entrée sur le marché du travail et tout au long de sa [carrière], les droits sociaux personnels utiles pour sécuriser son parcours professionnel ».

Toutefois, conclut le rapport de **France Stratégie**, « le calendrier fixé par la loi semble court (...) et l'échéance fixée en 2017 devrait être vue comme une étape, significative et porteuse de nouveaux droits, plus que comme un point d'arrivée ». Et lors de sa présentation, Selma Mahfouz soulignait l'importance, sur ce sujet « porteur d'une transformation en profondeur du modèle social », de tenir un débat national.



Conférence sociale 2015 : le calendrier des réformes à venir



La quatrième conférence sociale pour l'emploi s'est tenue le 19 octobre 2015. A l'issue de la rencontre, le Premier ministre a présenté le calendrier des prochaines réformes sociales. Ont notamment été cités :

Le compte personnel d'activité, qui doit permettre aux actifs de mieux connaître leurs droits sociaux pour mieux les mobiliser, entrera en vigueur le 1er janvier 2017. Le gouvernement, composé du Premier ministre, des ministres et des secrétaires d'Etat chargé de l'exécution des lois et de la direction de la politique nationale, transmettra aux partenaires sociaux un document d'orientation avant la fin du mois d'octobre. Sur cette base, ils sont appelés à

négoier un accord national interprofessionnel. L'accord devra intervenir avant la fin de l'année. Le gouvernement présentera ensuite un projet de loi, en vue de son adoption par le Parlement. En France, le Parlement est composé de deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat. au premier semestre 2016.

Le code du travail. Conformément aux recommandations du rapport remis par Jean-Denis Combexelle, l'architecture du code du travail sera réorganisée en trois niveaux (le socle des droits et principes fondamentaux garantis par la loi, les dispositions relevant des accords collectifs, les règles applicables en l'absence d'accord). Cette nouvelle architecture s'appliquera dans certains domaines dès 2016. La ministre du travail soumettra le 28 octobre ses propositions au Premier ministre, qui arrêtera alors les orientations du projet de loi. Celles-ci seront soumises à concertation jusqu'à la fin de l'année 2015.

La garantie jeunes, qui permet d'accompagner tout jeune en situation de grande précarité vers l'emploi ou la formation, est actuellement déployée dans 72 départements. En 2016, elle sera étendue dans tous les territoires volontaires, afin d'atteindre un total de plus de 100 000 jeunes bénéficiaires depuis l'entrée en vigueur du dispositif (fin 2013).

Le programme de formations prioritaires pour les demandeurs d'emploi, dont ont bénéficié 30 000 personnes en 2013, 100 000 en 2014 et 100 000 en 2015, sera poursuivi avec l'objectif de financer 150 000 formations en 2016.

Le télétravail. Les partenaires sociaux sont appelés à revoir le régime du télétravail en révisant l'accord national interprofessionnel de 2005, afin de tenir compte des nouvelles formes du télétravail ("coworking", nomadisme numérique et télémanagement).

Mots clés : Travail Emploi



Conseil des ministres du 21 octobre 2015. Le bilan de la conférence sociale.



Vous êtes ici: Accueil

Discours publics

Les discours dans l'actualité

-
-
-
-

Personnalité, fonction : VALLS Manuel.

FRANCE. Premier ministre

Le Premier ministre a présenté une communication relative à la conférence sociale pour l'emploi qui s'est tenue le 19 octobre 2015.

Cette quatrième conférence sociale, ouverte par le Président de la République et clôturée par le Premier ministre, a permis de construire l'agenda social entre le Gouvernement, les partenaires sociaux et les collectivités territoriales, au service des réformes dont la France a besoin pour les droits des salariés, la compétitivité des entreprises, la croissance et l'emploi.

Les débats de la conférence ont permis de dégager quatre axes prioritaires d'action.

Agir pour l'accès et le retour à l'emploi, en priorité pour les jeunes et les chômeurs de longue durée

La lutte contre le chômage est au cœur de la politique du Gouvernement. Deux publics doivent faire l'objet d'une attention particulière : les jeunes et les demandeurs d'emploi de longue durée.

S'agissant des jeunes, la situation s'améliore depuis le début de l'année. Mais le Gouvernement souhaite amplifier son effort, en particulier pour les jeunes qui en ont le plus besoin. Cela passe notamment par la poursuite du plan de relance de l'apprentissage lancé il y a un an, et par un renforcement du droit à une nouvelle chance à travers la mise en place d'un abondement du futur compte d'activité des jeunes sortis sans qualification du système scolaire, et par l'extension de la garantie jeunes à tous les territoires volontaires courant 2016.

S'agissant de l'accompagnement des chômeurs de longue durée, le plan d'action lancé le 9 février dernier doit se poursuivre et s'amplifier en 2016. En ce qui concerne l'efficacité du service public de l'emploi, le mouvement engagé dans le cadre de la convention tripartite Etat - Pôle emploi - Unédic doit se poursuivre également, à travers la mise en place d'un accompagnement plus personnalisé des demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin et à travers le développement d'une offre de service innovante s'appuyant sur des nouveaux outils numériques et des nouvelles méthodes de recrutement, mieux adaptés aux enjeux et aux difficultés rencontrées par les très petites entreprises et les petites et moyennes entreprises. Ce mouvement concernera également les missions locales qui sont en première ligne pour déployer les outils d'accompagnement des jeunes et l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), dont la transformation a été engagée pour lui permettre de mieux répondre aux nouveaux enjeux de la formation des demandeurs d'emploi.

Stimuler la croissance, créer les emplois de demain pour renouveler le modèle productif français

Le pacte de responsabilité et de solidarité est l'un des principaux leviers pour renforcer la compétitivité des entreprises françaises. A travers le projet de loi de finances et le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2016, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre des

engagements pris auprès des entreprises. Du côté des entreprises, la dynamique de conclusion des accords de branches sur leurs engagements doit être intensifiée. Seules 19 branches ont conclu un accord aujourd'hui.

La conférence sociale a, par ailleurs, été l'occasion de construire avec les partenaires sociaux une politique favorable au développement des emplois liés à la transition énergétique et à la transformation numérique.

Afin de permettre aux demandeurs d'emploi de pouvoir être plus facilement orientés vers ces emplois en développement et vers les métiers rencontrant des difficultés de recrutement, le Gouvernement renouvellera le programme sur les formations prioritaires et portera en 2016 le nombre de bénéficiaires de ce programme à 150 000.

Sécuriser les parcours professionnels autour du compte personnel d'activité

Face aux grandes mutations du marché du travail, le modèle social français doit être réinventé autour de droits nouveaux qui suivent les salariés tout au long de leur carrière, indépendamment de leur statut et de leurs évolutions professionnelles. Plusieurs étapes en ce sens ont été franchies depuis 2012, notamment suite à l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013, mais il faut aller plus loin. C'est l'enjeu du compte personnel d'activité qui se mettra en place à compter du 1er janvier 2017.

La conférence sociale a permis de préciser avec les partenaires sociaux le calendrier, les contours et la méthode de mise en place de ce compte et d'échanger sur d'autres mesures pour mieux sécuriser les parcours professionnels. Les partenaires sociaux ont manifesté le souhait de pouvoir poursuivre les discussions entre eux en vue de la conclusion d'un accord national interprofessionnel. Un document d'orientation sera transmis avant la fin du mois d'octobre aux partenaires sociaux dans la perspective d'un accord avant la fin de l'année. Le Gouvernement présentera ensuite un projet de loi en vue de son adoption par le Parlement au premier semestre 2016.

Construire le droit du travail de demain

Le droit du travail doit évoluer pour mieux répondre aux mutations du marché du travail. Le défi principal est de construire de nouveaux droits et de nouvelles protections pour les actifs et de donner aux entreprises les moyens de s'adapter au monde de demain, en organisant le code du travail en trois niveaux : le socle des droits et principes fondamentaux garantis par la loi ; les dispositions relevant des accords collectifs ; les règles applicables en l'absence d'accord. Cette nouvelle architecture, qui ne remettra pas en cause la hiérarchie des normes dans le champ social, pourra s'appliquer dès 2016 dans certains domaines bien identifiés.

Construire ce nouveau droit et donner plus de place à la négociation collective suppose également que les acteurs de ces négociations soient mieux formés. Cela nécessite un renforcement de la reconnaissance des acteurs syndicaux dans les entreprises, et une réflexion sur les moyens mis à la disposition des représentants syndicaux.



Le Gouvernement dévoile sa « feuille de route sociale »



En complément de cet article, découvrez notre outil de gestion du Compte Personnel de Formation (CPF) en 2015, mais également le transfert des heures de DIF vers le CPF. Au terme de la conférence sociale qui vient de se tenir le 19 octobre 2015, le Gouvernement dévoile sa « feuille de route sociale », document de 28 pages dont nous avons pris connaissance et dont nous vous proposons le résumé synthétique dans la présente actualité.

La feuille de route sociale du 19 octobre 2015

Thèmes abordés

Les mesures envisagées

Agir pour l'accès et le retour à l'emploi, en priorité pour les jeunes et les chômeurs de longue durée

1/ Donner corps au « droit à la nouvelle chance », pour ne laisser aucun jeune sans solution

Selon le président de la République, l'année à venir doit être l'occasion de franchir, grâce au CPA (Compte Personnel d'Activité), un nouveau palier en construisant un véritable « droit à la nouvelle chance ».

Les solutions envisagées étant :

2/ Conforter la relance de l'apprentissage

Certaines mesures déjà engagées, vont poursuivre leur montée en charge au cours de l'année à venir :

D'autre part, un programme de travail relatif à la rénovation des diplômes dont le contenu n'est plus en phase avec l'évolution des métiers sera défini d'ici janvier 2016.

3/ Prolonger la mobilisation pour le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée

Le Gouvernement indique que la mobilisation, déjà mise en œuvre, doit se poursuivre et s'amplifier en 2016.

La prestation « suivi dans l'emploi » débutera au 1^{er} novembre 2015 et sera pérennisée, elle permettra de sécuriser le recrutement des personnes éloignées de l'emploi en les accompagnant dans les 3 mois suivant leur embauche.

L'accès à la garde d'enfants étant l'un des principaux freins à la reprise d'emploi, des solutions dédiées seront mises en place à compter de début 2016.

A compter du 1^{er} janvier 2016, Action Logement financera une nouvelle garantie de loyers qui bénéficiera notamment aux jeunes de moins de 30 ans et aux salariés en situation de précarité.

L'Etat et les partenaires sociaux s'engagent à mieux faire connaître aux entreprises les dispositifs créés par le plan et à promouvoir leur utilisation, notamment la prestation « suivi dans l'emploi » et les PMSMP (Périodes de Mises en Situation en Milieu Professionnel).

4/ Renforcer l'efficacité du service public de l'emploi

A ce propos, le Gouvernement évoque notamment L'AFPA comme étant un acteur majeur de la formation professionnelle.

Ainsi en 2016, l'AFPA sera transformée en 10 EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial), ce changement de statut, qui garantira sa pérennité, lui permettra de poursuivre la mise en place d'une offre répondant mieux aux attentes des stagiaires et des employeurs, d'améliorer la gestion de son patrimoine immobilier et de développer son action à destination des publics les plus fragiles. Les partenaires sociaux seront associés tout au long de ce processus de transformation.

Stimuler la croissance, créer les emplois de demain, monter en compétence : le renouveau de notre modèle productif

1/ Soutenir la création d'activités et d'emplois avec le pacte de responsabilité et de solidarité

Pour 2016, le PLFSS pour 2016 et le PLF pour 2016 prévoient une extension de la baisse des cotisations d'allocations familiales (voir notre actualité à ce sujet, en cliquant [ici](#)) mais également la poursuite de la suppression de la C3S et la suppression de la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés.

2/ Construire les emplois et les compétences de la transition énergétique

Conformément à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, l'Etat élaborera en concertation avec les partenaires sociaux et les collectivités territoriales, un plan de programmation de l'emploi et des compétences tenant compte des orientations fixées par la programmation pluriannuelle de l'énergie. L'intégration d'un volet environnemental et climatique dans les formations continues sera également poursuivie avec une adaptation de l'offre de formation.

Les branches professionnelles seront quant à elles invitées à revoir la liste des formations rendues éligibles au CPF pour l'actualiser lorsque le besoin en fonction des enjeux de la transition énergétique.

3/ Favoriser l'émergence des nouvelles activités liées à la transformation numérique, en levant les barrières à leur développement

Le Gouvernement relève que le secteur des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) ne représente que 5,5 % du PIB en France, contre 8% aux Etats Unis, 10% en Grande Bretagne ou encore 9,6% en Chine. C'est donc un fort retard de nos entreprises dans le numérique (moins de 65 % des entreprises ont un site web contre 76 % dans l'OCDE, 17 % utilisent les réseaux sociaux contre 25 % dans l'OCDE).

La réflexion qui sera engagée par le ministre de l'économie de l'industrie du numérique doit permettre de se saisir du potentiel de création d'emplois et d'activités. Les travaux de préparation d'une stratégie de nouvelles opportunités économiques sont d'ores et déjà engagés et leur traduction législative sera présentée début 2016.

4/ Une industrie française qui fait face à l'enjeu de la transformation numérique grâce à la mobilisation collective et à la formation.

Plusieurs actions seront mises en œuvre :

5/ Amplifier la dynamique des formations prioritaires vers les secteurs d'avenir et les besoins des territoires

150.000 formations prioritaires pour les demandeurs d'emploi seront réalisées en 2016.

Sécuriser les parcours professionnels autour du compte personnel d'activité

1/ Un Compte Personnel d'Activité (CPA) « ambitieux » dès le 1^{er} janvier 2017

Le CPA sera créé au 1^{er} janvier 2017. Le travail réalisé par **France Stratégie** et les discussions qui se sont nouées autour de la conférence sociale permettent de définir le premier contenu du CPA.

Ce dernier s'appuiera sur les comptes personnels existants (CPF, C3P, le cas échéant CET (Compte Épargne Temps pour les personnes qui en sont dotées), complétés par des droits nouveaux :

L'abondement du CPA des jeunes sortis du système de formation initiale sans qualification des heures nécessaires à l'obtention d'un premier niveau de qualification.

2/ Un agenda de la sécurisation des parcours professionnels tout au long de l'année 2016

Plusieurs thématiques ayant trait à la sécurisation des parcours professionnels seront soumises à la concertation ou à la négociation au long de l'année 2016. Les thématiques suivantes pourront notamment être abordées :

Construire le droit du travail de demain

1/ Assurer l'égalité protection des salariés aujourd'hui et demain et l'équité entre les entreprises

C'est une des raisons « d'être du droit du travail » que le gouvernement entend fortement réaffirmer : le droit du travail est là pour assurer l'égalité des salariés en luttant contre les discriminations, en assurant la couverture conventionnelle réelle de tous les salariés, en les protégeant de pratiques abusives qui contournent le droit du travail.

Il peut aussi poursuivre un objectif plus ambitieux encore : remédier aux inégalités de fait, notamment en matière de santé au travail et d'espérance de vie.

Plusieurs axes sont identifiés comme suit :

C'est dans cet objectif que le gouvernement porte, dans le projet de loi relatif à la Justice du XXI^e siècle, la création d'une action de groupe en matière de discriminations au travail.

La multiplicité des branches professionnelles aujourd'hui (plus de 700 branches) dont certaines n'ont plus d'activité ou une activité réduite conduit à une protection insuffisante des salariés.

L'existence de minimas de branche inférieurs au SMIC (ce contre quoi le gouvernement continue de lutter) en est la preuve la plus criante.

Pour que les salariés soient effectivement protégés, il faut selon le Gouvernement, restructurer en profondeur le paysage conventionnel, pour se doter d'un nombre réduit de branches où la négociation soit réelle et qui soient cohérentes.

Si la libre circulation des travailleurs est un principe fondamental de l'Union européenne, le recours abusif au détachement constitue une concurrence déloyale qui mine notre modèle social.

Le gouvernement poursuivra dans la voie de la fermeté et la lutte contre les fraudes au détachement, qui sera une priorité absolue du plan national de lutte contre le travail illégal 2016-2018. La France plaidera au niveau européen pour une révision de la directive du 16 décembre 1996 sur le détachement, afin d'inscrire dans le droit de l'Union européenne le principe « à travail égal, salaire égal » et surtout pour mieux définir les situations de détachement (caractère ponctuel, activité substantielle dans un autre Etat, etc.).

Le gouvernement poursuivra la mise en place du C3P.

Les partenaires sociaux doivent s'en saisir en mettant en place des référentiels de branche pour faciliter la mesure de la pénibilité dans les branches qui s'en doteront.

Une réforme de la médecine du travail sera engagée, afin de mieux adapter le suivi médical des salariés à l'intensité et aux risques auxquels ils sont exposés et d'assurer un suivi médical des salariés plus équitable et plus efficace.

Le plan santé au travail, élaboré par le COCT (Conseil d'orientation des Conditions de Travail), sera lancé d'ici la fin 2015 pour déterminer l'orientation en matière de santé au travail jusqu'à 2020.

2/ Construire les nouveaux droits et les nouvelles protections des actifs et donner à l'entreprise les moyens de s'adapter au monde de demain

4 axes sont identifiés comme suit :

1) Etendre le rôle de la négociation dans le respect des principes fondamentaux

Selon le Gouvernement, la complexité excessive du droit du travail nuit à la connaissance de leurs droits par les travailleurs et peut décourager l'embauche, notamment dans les petites entreprises. Une refondation du droit du travail est aujourd'hui nécessaire, sans remettre en cause ses principes fondamentaux.

Le gouvernement donnera ainsi des suites ambitieuses au rapport de J.-D. Combrexelle, La négociation collective, le travail et l'emploi, selon des orientations que la ministre du travail présentera le 28 octobre 2015.

Le code du travail serait articulé en 3 niveaux :

Cette nouvelle architecture sera appliquée dès la loi de 2016 à certains domaines du code du travail.

2) Promouvoir la qualité de vie au travail à l'ère du numérique

Le rapport de B. Mettling (que nous avons évoqué dans une précédente actualité, que vous pouvez retrouver en cliquant [ici](#)) ainsi que les travaux conduits lors de la conférence sociale ont mis en évidence l'ampleur des changements induits par le numérique dans la vie professionnelle des travailleurs.

Des évolutions sont nécessaires pour assurer la qualité de vie au travail dans ce nouvel environnement, comme le « droit au respect d'un temps personnel dans la gestion des e-mails » le « droit des salariés à la formation continue aux outils numériques », etc.

Le Gouvernement indique également que le dispositif du forfait-jours devrait être réformé pour mieux prendre en compte l'impact des outils numériques sur l'organisation du travail dans les entreprises, certains aspects de la jurisprudence pourraient être codifiés, pour sécuriser sa mise en œuvre.

3) Une réflexion sur de nouvelles protections sur les travailleurs indépendants

Plusieurs centaines de milliers de personnes exercent une activité professionnelle, à titre principal ou comme revenu d'appoint, sur les plateformes numériques. Le Gouvernement considère que leur protection sociale est très imparfaite (pas d'assurance chômage et, sauf adhésion volontaire, pas de protection contre les accidents du travail et les maladies professionnelles), dès lors qu'ils n'entrent pas dans le champ du salariat.

C'est la raison pour laquelle, ils seront pris en compte dans le cadre de la concertation sur l'application du CPA aux travailleurs indépendants.

4) Faire respecter les normes internationales du travail



Les 9 travaux de Sébastien Soriano, le très numérique président de l'Arcep

Invité de la première discussion organisée par le cercle Pouvoirs numériques (Afdel et cabinet d'avocats Samman), Sébastien Soriano a pu détailler le 20 octobre l'éventail des travaux actuels de l'Arcep. Il est ainsi apparu comme un président iconoclaste de l'Autorité, bras grands ouverts aux discussions sur le numérique et même favorable à un recours parfois moins systématique à la régulation.



A l'occasion du premier rendez-vous du cercle Pouvoirs numériques créé par l'Afdel et le cabinet d'avocats Samman le 20 octobre, Sébastien Soriano, le président de l'Autorité de régulation des télécommunications électroniques et des postes (Arcep) depuis janvier 2015 a passé en revue une partie des grandes questions sur lesquelles il travaille. Une façon pour lui de raconter aussi le "pivot", comme il le décrit, de l'autorité depuis son arrivée. Et d'explique la nouvelle façon qu'elle a d'aborder tous les sujets à l'aune du numérique, et non d'un monde des télécoms isolé de tout. Avec des formulations très diplomates, Sébastien Soriano a exprimé un point de vue néanmoins tranché. Revue des neuf travaux de l'Arcep.

1- Les enchères du 700 MHz, clé de la THD mobile

Le 16 novembre débiteront les enchères pour l'attribution des fréquences de la bande 700 MHz libérées par la TNT. "Le choix en matière de fréquences appartient aux politiques," a rappelé Sébastien Soriano. Pour lui, l'enjeu prioritaire est désormais celui du très haut débit mobile et la possibilité d'utilisation de ces "fréquences en or" - car elles permettent une émission sur une plus grande distance et sont mieux adaptées à l'intérieur des bâtiments- y répond.

"Ce que l'on attend de l'attribution de ces fréquences, c'est justement de donner la capacité aux acteurs du marché de déployer ce THD mobile." Or, parmi les quatre opérateurs concernés, Iliad (Free) ne dispose que de très peu de fréquences dites "en or". "On espère que ça (l'attribution de la bande 700, ndlr) va permettre à Free de se remettre à niveau et de jouer aussi à ce jeu."

2- une régulation agnostique quant au nombre d'opérateurs

Puisque le cas Free était sur le tapis, l'inévitable question d'un marché à quatre opérateurs ou

d'un retour à seulement trois a rapidement suivi. "Notre vision est plutôt celle d'une régulation qui ne doit pas forcément tenir compte du nombre d'acteurs, a précisé Sébastien Soriano, mais qui doit pousser les opérateurs à investir. Quand on alloue les fréquences, on impose le déploiement".

Et de préciser que pour lui, c'est la concurrence qui dope les investissements, et qu'il ne faut pas confondre la capacité d'investissement dans l'infrastructure et sa rentabilité... "C'est une autre question."

Il considère que l'Arcep doit aujourd'hui travailler dans le contexte existant, en l'occurrence un marché de quatre opérateurs. Et si une consolidation a lieu, son optique changera en temps et en heure. Sur le plan pratique, le président de l'autorité a rappelé que l'Arcep avait ajouté une exigence de couverture des voies ferrées pour les prochaines attributions, en l'échange de l'attribution des nouvelles fréquences.

Quid d'éventuels regrets quant à l'autorisation de l'arrivée de Free Mobile ? Le président a rappelé que, là non plus, elle n'était pas seule décisionnaire. "En France, toutes les décisions structurantes sont des co-décisions avec le ministère du numérique. Cela a été le cas pour Free, c'est le cas pour la bande 700, avec Emmanuel Macron et Axelle Lemaire." Mais Sébastien Soriano estime aussi qu'il s'agissait à l'époque de favoriser une convergence fixe-mobile dans un marché où seuls Orange et SFR s'y adonnaient. "Avec Free, il s'agissait avant tout de permettre à un acteur du fixe de devenir mobile. C'était la première motivation."

3- analyseR les contrats d'itinérance et de partages de réseaux

L'Arcep doit aussi répondre aux nombreuses critiques des deux contrats inter-opérateurs concernant les infrastructures mobiles. Le contrat d'itinérance entre Orange et Free, d'une part, et celui du partage du déploiement d'infrastructures signé par SFR et Bouygues Telecom quelques semaines avant l'absorption de SFR par Altice (Numéricable), d'autre part. "La loi Macron nous a donné la main là-dessus, confirme Sébastien Soriano. Certains craignent que ces contrats aillent trop loin et conduisent à moins de concurrence. Nous allons regarder la question sur des bases techniques, économiques et juridiques. Et d'ici à la fin de l'année, nous dresserons une grille d'analyse à appliquer à ces contrats pour que ceux qui le souhaitent puissent saisir l'Autorité de la concurrence dès le début 2016." L'Autorité a commencé à envoyer des questionnaires aux acteurs concernés et à les rencontrer.

4- Ecarter les critiques sur le plan France THD

Fixe ou mobile, le très haut débit français est aussi sous l'œil inquisiteur de Bruxelles depuis plusieurs mois. La Commission européenne voit dans le plan France THD une possible subvention des investissements de l'opérateur historique. "Les fondamentaux du plan ne sont pas remis en cause par la Commission, estime Sébastien Soriano. Mais comme, forcément, c'est le réseau de l'opérateur historique que l'on modernise principalement, cela peut être vu comme une subvention à Orange." Il dit ne pas souhaiter commenter une procédure en cours, mais ajoute néanmoins que pour lui, la Commission européenne a été échaudée par d'autres pays où l'évolution du réseau cuivre était au cœur de la stratégie THD. "Pour nous, c'est à la marge".

5- GARANTIR la Neutralité du Net

Que pense Sébastien Soriano de la définition adoptée par le Conseil européen d'une neutralité du net, un principe qui devrait être intégré dans la loi Lemaire et dont l'Arcep va devenir régulateur de l'exécution ? Quelle sera le rôle exact de l'Autorité face à ce principe et à certaines exceptions déjà envisagées (protection du réseau, gestion de l'engorgement...) ? Sébastien Soriano a d'abord jugé "extrêmement important que les discussions des institutions européennes aient abouti, car elles étaient bloquées depuis 5 ans".

Pour le président, "l'Europe était partie sur une erreur d'analyse qui consistait à penser qu'un grand mercato des opérateurs télécoms européens résoudrait la question. A croire, donc, que marier Orange et Telefonica créerait un Google européen. Aujourd'hui, on ouvre enfin une page du Digital single market."

Et; à sa connaissance, le texte serait le plus ambitieux à l'échelle mondiale, notamment comparé à celui adopté aux Etats-Unis par la FCC (Federal communications commission). "C'est comme

si l'Arcep avait pris la décision, en quelque sorte. Alors qu'en Europe ce sont le Parlement, le Conseil et la Commission qui ont statué. La hiérarchie des normes n'est pas du tout la même ! De plus, l'Europe a travaillé sur le fond. Une européenne touch se dégage".

Sébastien Soriano se dit aussi très favorable à ce que ce règlement s'appuie sur des grands principes (égalité des trafics, accès de tous et fourniture d'un corpus d'outils entre les mains des régulateurs). Entrer dans trop de détails dès le départ rendrait rapidement le texte obsolète. "C'est ça, la philosophie du règlement. Donc, la définition est devant nous." Il précise par ailleurs que le groupement des régulateurs européens, le Berec, doit se réunir pour envicager la mise en œuvre la plus harmonisée possible de ce principe dans l'Union. "Et au final, effectivement, nous (l'Arcep, ndr) seront les gardiens de la neutralité."

6- Alimenter le débat sur la régulation des plates-formes

A la question "êtes-vous légitime sur la question de la régulation des plates-formes", Sébastien Soriano a répondu rapidement et sans ambages : "non!" Avant d'ajouter que la seule prétention de l'Arcep en la matière était d'avoir une expérience utile au débat, car elle produit une régulation technico-économique depuis longtemps. "Le gardien de la neutralité a le droit de poser la question suivante, par exemple : Qui est le plus grand danger, Google ou Orange ?"

Il a par ailleurs rappelé que l'Arcep se prononcerait avant la fin de l'année sur le projet de loi Lemaire qui propose justement une définition des plates-formes. Tout en estimant que la bonne échelle pour "s'attaquer" à celles-ci était clairement l'Europe. D'où la volonté d'un marché unique poussé en particulier par la France et l'Allemagne. "Je suis aussi très attentif à l'idée des agences de notation proposée par le CNNum."

7- mettre en place une "crowd-régulation"

"Il est compliqué de savoir ce qu'il faut faire sur les plates-formes, a ajouté le président de l'Arcep. Mais je pense qu'il faut s'appuyer sur 3 valeurs. D'abord, la rapidité de réponse à toutes ces PME, ces start-up qui peuvent être "plantées" par les plates-formes et ne peuvent aujourd'hui se tourner que vers Bruxelles. Ensuite, l'agilité avec de grands principes et une application souple comme un index ou une notation. Enfin, une alliance avec la multitude. Ce ne sont pas des technocrates comme moi qui vont définir le périmètre des plates-formes. Il faut s'appuyer sur les experts du numérique que sont les gens. Il faudrait une forme de crowd-régulation, en quelque sorte. Mais je ne sais pas encore précisément laquelle."

8- Accompagner la loi renseignement

Sur la très controversée loi sur le renseignement, Sébastien Soriano a rappelé que l'Arcep avait bien sûr été consultée. Plus précisément sur les "dispositifs de proximité et les dispositifs automatisés". "Nous avons indiqué que cela pouvait induire une intervention des opérateurs," a-t-il indiqué. Le régulateur n'a pas émis de jugement complémentaire, ce qui le sortirait de son rôle. Le président a cependant ajouté que le texte de loi avait introduit la nomination d'un expert du contrôle des écoutes et que l'autorité avait choisi Patrick Puges, venu d'Orange. Ainsi que des mécanismes de consultation réciproque sur le sujet entre l'Arcep et la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR).

9- sécuriser plutôt que réglementer les réseaux de l'Internet des objets

Quant aux réseaux bas débit de l'Internet des objets (Sigfox, LoRa) : "Certains ont des licences, d'autres utilisent des fréquences basses", a-t-il expliqué. Entendez, certains restent plutôt hors régulation et d'autres sont un peu plus dans le droit chemin. Mais l'Internet des objets est désormais un axe de travail majeur pour l'Arcep. "Nous y entrons cependant avec humilité sans prétendre tout savoir ou avec la prétention d'un régulateur qui serrerait d'abord la vis."

L'Autorité a d'ailleurs entamé un cycle d'auditions des acteurs concernés, avec l'Anssi (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'informations), la DGE (Direction générale des entreprises), **France Stratégie** et l'ANFR (Agence nationale des fréquences). Des auditions qui aboutiront à une cartographie des sujets sur la base de laquelle les différentes autorités répondront

en particulier aux collectivités le 12 janvier.

Et, Sébastien Soriano a affirmé souhaiter que "chacun puisse jouer, et ne surtout pas vouloir fermer le débat. Dans le cas des réseaux bas débit, aujourd'hui, la technologie est un market driver. Ce n'est pas très grave si tout n'est pas normalisé, si tout n'est pas fini, si certaines technologies sont encore propriétaires... Je n'ai pas une vision trop réglementariste, trop "jardin à la française". Un point de vue plutôt iconoclaste pour un régulateur, Voilà les acteurs prévenus.
Emmanuelle Delsol @edelsol



Raymond, 75 ans, sans le sou, est-il mort d'avoir repris un travail ?

À 75 ans, Raymond, malade et bénéficiaire d'une toute petite retraite, a voulu renouer avec le travail. Embauché par Adrexo pour distribuer des prospectus, il n'a pas subi de visite médicale préalable en dépit de son âge, de son profil et de l'effort physique nécessité par l'activité. Raymond est mort quelques jours après avoir repris du service. Mardi, son fils demandait réparation devant le conseil des prud'hommes.

Chez Adrexo, il n'y a pas d'âge pour travailler. En août 2011, Raymond D., 75 ans, a tapé à la porte de cette société de distribution d'imprimés publicitaires et de prospectus. Cela faisait plus de dix ans qu'il avait cessé toute activité. Sa pension de retraite de 480 euros par mois d'intermittent du spectacle ne lui suffisait plus pour vivre. Il accumulait les dettes. Le 8 août, Raymond a commencé à livrer des imprimés. Dix-neuf jours plus tard, on a retrouvé son corps sans vie. Ce mardi 20 octobre, quatre ans plus tard et à la demande de l'un de ses fils, le conseil des prud'hommes de Bobigny examinait la responsabilité de la société. Celle-ci a-t-elle manqué à son obligation de santé et de sécurité au travail ? Formellement, le lien est très difficile à établir entre le travail effectué et le décès dû à un accident cardiovasculaire. Même si tout laisse à penser que Raymond est mort le 17 août 2011, au lendemain de sa dernière tournée, le médecin légiste n'a pas pu l'établir de façon certaine. Raymond n'étant pas mort pendant ses heures de labeur, ni sur son lieu d'activité, la caisse d'assurance maladie a écarté l'accident du travail. Le tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS) réexaminera ce point prochainement. Son fils Laurent vient devant les prud'hommes pour soulever une autre question. Son père a signé un contrat de distributeur en CDI à temps partiel de 26 heures par mois au centre de Noisy-le-Grand, qui devait lui rapporter 238 euros brut par mois. Sans passer de visite médicale. Or Raymond avait déjà été victime d'un infarctus, il souffrait de problèmes cardiaques, était diabétique, marchait péniblement. À l'évidence, un médecin lui aurait dit qu'une activité de distribution, qui implique de soulever plusieurs centaines de kilos par jour de paperasse, était incompatible avec son état de santé. En défense de Laurent, Me Alice Goertner soutient que cette visite médicale préalable était une obligation. En temps normal, celle-ci peut se faire jusqu'à la fin de la période d'essai. Mais en 2011, un décret prévoyait que certains salariés devaient bénéficier d'une surveillance médicale renforcée (le décret a depuis été en partie modifié) conduisant à un examen médical avant l'embauche. Parmi eux, figuraient les salariés ayant récemment changé d'activité. Raymond n'avait jamais distribué de prospectus. Par ailleurs, un travailleur ne peut être admis à porter d'une façon habituelle des charges supérieures à 55 kilogrammes qu'à condition d'avoir été reconnu apte par le médecin du travail. Le 16 août 2011, Raymond a effectué deux tournées. La dernière, portant sur des catalogues Ikea, d'une charge de 256 kilos. Pour que les quatre conseillers prud'hommes prennent conscience de ce que cela représente, son fils Laurent a apporté à l'audience des rames de feuilles blanches – de celles qu'on soulève quand on doit remettre du papier dans l'imprimante. Le gros paquet de cinq ramettes de 500 feuilles pèse 12,5 kilos. Le jour de sa mort, son père a charrié vingt-cinq cartons de ce type. « D'où à mon sens, son issue fatale », conclut-il. Une issue qu'Adrexo a visiblement eu du mal à enregistrer. Bien qu'avertie le 30 août 2011 du décès de Raymond par la police, la société a continué à émettre chaque mois des bulletins de paie à son nom à 0 euro, jusqu'en avril 2012 où elle a établi la fin du contrat pour « absence injustifiée ». Ce qui donne une vague idée de l'attention qu'elle porte à ses salariés. Me Françoise Felissi, qui représente la société Adrexo, semble exaspérée par cet argumentaire. Adrexo préfère se présenter comme une entreprise sociale qui permet aux retraités dans le besoin de compléter leurs revenus. On trouve de tout parmi les 22 000 distributeurs de l'entreprise : des précaires bien sûr, mais aussi, avec la crise économique, des instituteurs, des hospitaliers, des juristes en mal de travail. Et en effet, beaucoup de retraités, comme le montre la pyramide des

âges. En 2009, Frédéric Pons, alors PDG national de cette filiale du groupe Spir, déclarait à Marianne : « La livraison de prospectus est un exercice un peu physique pour cette main-d'œuvre vieillissante, mais nous rendons service à ces gens : grâce à ce boulot, ils économisent un abonnement au gymnase-club. » Pour Me Françoise Felissi, il est donc hors de question de « faire passer Adrexo pour une entreprise voyou qui conduirait ses salariés à la mort ». Certes, reconnaît-elle, il est arrivé, lors de litiges devant des prud'hommes, qu'Adrexo admette avoir omis la visite médicale. Mais en l'occurrence, assure-t-elle, rien n'indique qu'elle n'aurait pas été faite avant la fin de la période d'essai. Et au fond, elle conteste cette nécessité préalable : comment l'entreprise aurait-elle pu savoir que Raymond avait une santé fragile puisqu'il n'a rien dit de ses antécédents médicaux ni de son inactivité antérieure et qu'il voulait ce poste à tout prix ? D'ailleurs, son état santé était si fragile, explique Me Felissi, que beaucoup d'autres facteurs que le travail ont pu causer sa mort. Concernant les charges à soulever, elle estime que rien n'interdit aux distributeurs, qui ont un certain nombre de prospectus à écouler dans la semaine, d'étaler leurs livraisons. Et en ce qui concerne le chargement de leur voiture personnelle, elle considère que l'ensemble étant divisé en poignées, le poids des imprimés n'est jamais trop lourd. Sauf que par le passé, l'inspection du travail a déjà épinglé Adrexo pour des poignées trop lourdes. Et ce n'est pas le seul point sur lequel l'inspection du travail a vertement critiqué l'entreprise. Me Goertner se saisit d'ailleurs de l'un d'entre eux à l'audience. Chez Adrexo, comme chez son principal concurrent Mediapost, filiale de La Poste, on a recours à la pré-quantification du temps de travail. On dit aux distributeurs : « Voilà votre feuille de route. Vous serez payé deux heures pour l'effectuer. » Sauf qu'aucun contrôle n'est fait a posteriori et qu'en réalité, les salariés mettent fréquemment deux à trois fois plus de temps à effectuer la tâche que le temps imparti. Certains demandent des coups de main à leur femme ou à des amis. D'autres sont en réalité payés un demi-smic au lieu d'un smic horaire. Adrexo profite de leur précarité et de leur extrême dépendance comme l'avait raconté Juliette Guibaud dans une réjouissante enquête réalisée en 2012. Comme d'autres (tri à domicile sans défraiement, utilisation des véhicules personnels, frais kilométriques au rabais), cette pratique qui occasionne des cadences infernales a été rendue possible par une convention collective étrangement signée par tous les syndicats en 2004. Sauf qu'elle contrevient à la loi qui demande de prendre en compte le temps de travail réel. Jean-Denis Combrexelle (qui préconise aujourd'hui de révolutionner le droit du travail) avait concocté, lorsqu'il était directeur général du travail, un décret permettant aux entreprises de « préquantifier » le temps de travail. Le Conseil d'État a par deux fois censuré le texte (en 2009 et 2012) rejoignant ainsi les conclusions de l'avocat Thierry Renard, à la pointe de ce combat, et qui compare encore aujourd'hui ce secteur d'activité à « des boîtes de négrier ». Citée par France-Soir en 2011, l'inspection du travail parlait d' « exploitation éhontée ». L'inspection du travail a beau épingler Adrexo pour travail dissimulé. Des centaines de salariés ont beau régulièrement obtenir gain de cause et voir leurs contrats requalifiés en temps plein (ici , ici ou là). L'entreprise peut bien dépenser des millions d'euros en frais prud'homaux chaque année en raison des rappels de salaires ordonnés. Le système perdure. C'est pour le dénoncer, et pour demander réparation du préjudice moral qu'il a subi que Laurent D. a engagé cette procédure aux prud'hommes. Le jugement a été mis en délibéré au 28 janvier.

SYNDICALISME

Le secrétaire général de Force ouvrière visite aujourd'hui ABCD Mâtines à Brugnens, dans le

Le secrétaire général de Force ouvrière visite aujourd'hui ABCD Mâtines à Brugnens, dans le Gers, avant un meeting de rentrée à 14 h 30 au Domaine de Baulieu, à Auch. Jean-Claude Mailly fait le point sur l'actualité.

Lors de la conférence sociale, lundi, F. Hollande a dit son attachement au dialogue social.

Ce ne sont que des mots ! Parce que quand on pratique le libéralisme économique, ça conduit à l'autoritarisme social. Le gouvernement considère qu'un bon interlocuteur, c'est un interlocuteur qui est d'accord avec lui. Un exemple : les retraites complémentaires. Le gouvernement est intervenu auprès des signataires potentiels pour dire qu'il soutenait les positions du patronat, alors qu'il s'agissait d'une discussion entre partenaires sociaux. Il aurait dû s'abstenir. D'autant plus que cette réforme est mauvaise pour les salariés.

Que pensez-vous de la proposition du compte personnel d'activité, qui suivra le salarié tout au long de sa vie professionnelle ?



On n'est pas en désaccord. ça dépend ce qu'on en fait ! On y est favorable, si on améliore les trajectoires professionnelles des salariés mais si ça n'entraîne pas davantage de flexibilité. Mais je constate qu'il y a une frénésie de réformes de la part du gouvernement, qui est due à la présidentielle qui s'approche. Sauf que le temps social n'est pas le temps politique.

Justement, le dossier chaud des prochains mois sera la réforme du code du travail.

Le grand danger, c'est le renvoi des négociations au niveau des entreprises. C'est une tendance européenne, mais partout où ça s'est fait, on constate un effondrement du nombre d'accords, car les syndicats ne sont pas implantés partout. Pas d'accord, cela signifie que c'est le Code du travail qui s'applique, donc le minimum pour les salariés.

Est-ce que vous n'avez pas du mal à mobiliser ?

On constate que quand il y a un problème dans une entreprise ou un secteur, les salariés se mobilisent. C'est plus dur de mobiliser sur des actions interprofessionnelles. Mais je dis : attention : quand ça ne s'exprime pas socialement, ça s'exprime autrement, notamment par le vote.

Propos recueillis par Christophe Zoia ■

Gattaz défend l'accord sur les complémentaires.- Dans une interview aux Echos, Pierre Gattaz, le président du Medef, débriefe la conférence sociale et dit son espoir d'aller au bout de la logique du rapport Combexelle et de la loi Macron 2. Il se fait le relais des inquiétudes patronales concernant le compte personnel d'activité qui craignent surcomplexité et coût accru. Il défend l'accord trouvé sur les retraites complémentaires, «vraie réforme structurelle pas seulement paramétrique» compatible avec un creusement éventuel ultérieur des déficits et pouvant fonctionner avec un éventuel report ultérieur de l'âge de départ en retraite. Il rappelle que la hausse des cotisations patronales consentie sur ce dossier doit être compensée par une baisse de celles sur la branche maladie/accidents du travail. (*Les Echos 21/10 p.4*)

Le ministère du travail dresse l'inventaire des réformes RH en cours et à venir

21/10/2015



Dans la foulée de la conférence sociale, le ministère du travail a publié hier sa feuille de route sociale pour l'année à venir. Entre les réformes à finaliser et celles à venir, les services du ministère et les partenaires sociaux n'ont pas de temps à perdre.

Le gouvernement veut aller vite sur certaines réformes. Preuve en est la feuille de route sociale publiée dès hier matin, au lendemain de la conférence sociale. Le document détaille une partie des réformes annoncées lundi soir, mais revient aussi sur des mesures déjà lancées comme la réforme de la médecine du travail ou bien la lutte contre les discriminations à l'embauche.

Les réformes annoncées lors de la 4e conférence sociale

La feuille de route apporte des précisions sur deux des sujets abordés lors de la conférence sociale : l'impact du numérique sur le travail et la mise sur pied du nouveau compte personnel d'activité.

Numérique et travail

Le document du ministère du travail liste les points de vigilance et les priorités à établir en matière de numérique :

- établir des cartographies, par branche et par filière, des besoins en emploi et en compétences de l'industrie en identifiant notamment les nouveaux besoins liés au numérique ;



- accélérer l'inscription des formations en lien avec le numérique sur les listes des formations éligibles au compte personnel de formation ;
- recenser les certifications intégrant des compétences numériques au sein du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ;
- réfléchir à des "chartes des droits et libertés numériques dans les entreprises pour cadrer le droit au respect d'un temps personnel dans la gestion des e-mails, le droit des salariés à la formation continue aux outils numériques et au statut des lanceurs d'alerte ;
- réformer le dispositif du forfait-jours afin de mieux prendre en compte l'impact des outils numériques sur l'organisation du travail dans les entreprises ; codifier certains aspects de la jurisprudence pour sécuriser les forfait-jours ; favoriser le développement du forfait-jours dans les TPE -PME notamment dans les start-up ;
- le droit à la déconnexion afin de permettre aux salariés de mieux concilier leur vie professionnelle et leur vie personnelle ;

Le ministère du travail annonce par ailleurs que le Conseil d'orientation des conditions de travail (Coct) sera chargé d'une mission pour expertiser l'impact du numérique sur la charge de travail et sa prise en compte.

Enfin, le gouvernement invite les partenaires sociaux à revoir l'ANI de 2005 sur le télétravail pour tenir compte des nouvelles formes de télétravail, comme le coworking, le nomadisme et le télémanagement.

Compte personnel d'activité

La feuille de route précise les thèmes que le ministère du travail souhaite voir abordés lors de la négociation entre les partenaires sociaux sur le CPA, ou lors de concertations ultérieures :

- la levée des freins à la mobilité géographique ;
- le réexamen des conditions d'ancienneté (congé parental d'éducation, congé de soutien familial, CIF, etc) ;
- l'extension et la portabilité du compte épargne temps ;
- l'utilisation éventuelle d'une partie des droits à l'assurance chômage pour augmenter les droits inscrits sur le CPA ;
- la généralisation de la couverture prévoyance ;

Les réformes déjà entamées en 2015

Le document revient aussi sur l'état d'avancement d'un certain nombre de réformes engagées en 2015.

Discriminations à l'embauche

Des mesures avaient été annoncées au printemps dernier par le Premier ministre en matière de discriminations au travail (*lire notre article*). La feuille de route fait un point d'étape. La campagne de testing, initialement annoncée pour l'automne, sera finalement lancée en décembre au sein des entreprises afin "de faciliter la prise de conscience des phénomènes discriminatoires en termes d'embauche". L'action de groupe, elle, poursuit son chemin dans le cadre du projet de loi Justice du XXIe



siècle (*lire notre article*). Le ministère du travail invite les partenaires sociaux à développer la formation de leurs adhérents aux problématiques de discrimination et aux outils destinés à faire évoluer les pratiques.

Restructuration des branches professionnelles

Le gouvernement s'est fixé comme objectif de réduire à cent le nombre de branches professionnelles d'ici à 10 ans. La feuille de route se veut plus ambitieuse et fixe une première réduction à 200 branches dans les 2 ans à venir. Patrick Quinqueton, conseiller d'Etat, doit remettre son rapport afin de proposer une méthodologie précise.

Médecine du travail

Une première étape a été franchie dans la loi Rebsamen à la suite du rapport Issindou. La seconde étape a été reportée en raison de la procédure parlementaire qui n'a pas permis l'adoption de nouveaux amendements (*lire notre article*). L'objectif de cette seconde partie sera de permettre "un suivi médical des salariés plus équitable et plus efficace". Par ailleurs, le plan de santé au travail sera connu d'ici fin 2015.

Détachement des travailleurs

Enfin, la lutte contre les détachements de travailleurs frauduleux se poursuivra. Le décret sur la liste noire des entreprises condamnées pour fraude au détachement ne devrait plus tarder (*lire notre article*).

✍ Florence Mehrez

Peu de nouveautés à la conférence sociale.- La conférence sociale de lundi a débouché sur peu de mesures nouvelles : renforcement du plan de formation prioritaire des chômeurs (porté l'an prochain de 100.000 à 150.000 bénéficiaires annuels), mise sur les rails du compte personnel d'activité, pour lequel la ministre du Travail présentera un document d'orientation d'ici fin octobre. (*Le Monde 21/10 p.9*)



→ **CPA (1)**. Le président de la République veut aller vite sur la réforme du compte personnel d'activité. Il a annoncé, lors de la Conférence sociale du 19 octobre, que la ministre du Travail, Myriam El Khomri, présentera à la fin du mois aux partenaires sociaux un document d'orientation, afin qu'un accord ou une position commune émerge d'ici mi-décembre.

→ **CPA (2)**. L'UPA n'est pas hostile au principe du compte personnel d'activité (CPA), mais a des craintes. « *Il ne faut pas que cela se traduise par une charge supplémentaire pour les entreprises. Il faut trouver un opérateur qui soit en mesure de répondre aux besoins et y aller progressivement, via une expérimentation* », selon Pierre Burban, le secrétaire général.



Besancenot : "Il faut réserver à Hollande le sort qu'on réservait à Sarkozy dans la rue"

#OlivierBesancenot #NPA

19 octobre 2015

INTERVIEW - Olivier Besancenot, membre de la direction du NPA et employé de La Poste, dénonce la volonté de faire travailler des facteurs le dimanche.

Olivier Besancenot. (Sipa)

Le JDD révélait cette semaine que La Poste voulait proposer aux facteurs de travailler le dimanche 20 décembre, qu'en pensez-vous?

C'est exactement dans la lignée de la loi Macron. C'est un pas vers la généralisation du travail le dimanche. On propose une exception, avant de la transformer en règle. Ce qui se passe à La Poste, si tant est que ça passe, n'est qu'une illustration supplémentaire de cette volonté de faire travailler les gens plus longtemps. La Poste supprime des emplois et demande en même temps à ses salariés de travailler plus longtemps. Cherchez l'erreur. **Pour l'instant il ne s'agit que de travailler le dimanche avant Noël pour livrer des colis.**

Ce n'est pas une gentille opération père Noël. C'est une opération politique pour tester les syndicats et les employés et savoir si, oui ou non, ils sont prêts à travailler le dimanche. **En réaction à cette décision de La Poste, vous aviez écrit sur Twitter qu'il ne fallait pas "s'étonner que des chemises s'envolent le lundi".**

Oui, parce que c'est du foutage de gueule. Quand vous êtes à l'intérieur de l'entreprise et que vous faites tous les efforts pour maintenir l'emploi, qu'on vous dit qu'il n'y a pas assez d'activité pour maintenir tous les postes, mais qu'en même temps on vous propose de travailler le dimanche, ça commence à irriter. On sent une colère.

#JDD " Des facteurs travailleront le dimanche ". Et après vous vous étonnez que des chemises s'envolent le lundi ! pic.twitter.com/98oNXDu1DV— Olivier Besancenot (@olbesancenot) 18 Octobre 2015

La CGT a manifesté son désaccord en boycottant la conférence sociale, est-ce la bonne solution selon vous?

Boycotter ce genre de mascarade, c'est la moindre de chose. Il faut trouver une riposte à apporter à la politique du gouvernement, à ce type de conférence sociale. J'aimerais retrouver le mouvement syndical unifié pour lutter contre tous les mauvais coups qui sont annoncés. **Vous avez du mal à protester contre le gouvernement?**

Des protestations locales il y en a beaucoup, il y en a à La Poste, à Air France, dans les hopitaux, dans les boîtes du privé qui résistent face aux licenciements. Le problème, c'est de les coordonner, de les unifier. Une mobilisation nationale fait défaut. **Comment avez-vous accueilli les annonces de François Hollande sur la simplification du droit du travail ou le compte personnel d'activité?**

C'est de la poudre aux yeux. La simplification du droit du travail, c'est une touche supplémentaire de cette remise en cause générale du droit du travail qui est la politique actuelle du gouvernement. On s'attaque au contrat du travail, au code du travail, aux inspecteurs du travail, aux prud'hommes... Toujours dans la même idée : il faudrait simplifier les choses pour permettre aux employeurs d'employer plus facilement. Les demandes patronales sont entendues comme jamais mais il n'y a pas d'avantage d'emploi à la clé. **Philippe Martinez dit que sur ce sujet là, Hollande est dans la même lignée que Sarkozy. Vous êtes d'accord?**

Oui, et il ne faut pas s'étonner que les gens ne fassent plus de différence entre la gauche et la droite. Il faut réserver à Hollande le sort qu'on réservait à Sarkozy dans la rue. Il n'y a pas de raison qu'on ne réserve pas à un gouvernement de gauche qui mène une politique de droite, le même sort qu'on réservait à un gouvernement de droite. Patxi Berhouet - leJDD.fr <http://www.lejdd.fr/Politique/Besancenot-II-faut-reserver-dans-la-rue-le-meme-sort-a-Hollande-qu-on-reservait-a-Sarkozy-756135>



Conférence Sociale : la feuille de route du gouvernement

A l'issue de la conférence sociale, le gouvernement a dévoilé le 20 octobre, sa feuille de route qui formalise le calendrier et qui comporte les principaux axes d'action du gouvernement pour 2016 :

Les grands axes de cette feuille de route :

- Agir pour l'accès et le retour à l'emploi, en priorité pour les jeunes et les chômeurs de longue durée
 1. Donner corps au « droit à la nouvelle chance », pour ne laisser aucun jeune sans solution
 2. Conforter la relance de l'apprentissage
 3. Prolonger la mobilisation pour le retour à l'emploi des chômeurs de longue durée
 4. Renforcer l'efficacité du service public de l'emploi
- Stimuler la croissance, créer les emplois de demain, monter en compétence : le renouveau de notre modèle productif¹. Soutenir la création d'activités et d'emplois avec le pacte de responsabilité et de solidarité
 2. Construire les emplois et les compétences de la transition énergétique
 3. Favoriser l'émergence des nouvelles activités liées à la transformation numérique, en levant les barrières à leur développement
 4. Une industrie française qui fait face à l'enjeu de la transformation numérique grâce à la mobilisation collective et à la formation.
 5. Amplifier la dynamique des formations prioritaires vers les secteurs d'avenir et les besoins des territoires
- Sécuriser les parcours professionnels autour du compte personnel d'activité¹. Un Compte Personnel d'Activité ambitieux dès le 1er janvier 2017
 2. Un agenda de la sécurisation des parcours professionnels tout au long de l'année 2016
- Construire le droit du travail de demain
 1. Assurer l'égalité de protection des salariés aujourd'hui et demain et l'équité entre les entreprises
 2. Construire les nouveaux droits et les nouvelles protections des actifs et donner à l'entreprise les moyens de s'adapter au monde de demain
- Télécharger la feuille de route



Conférence sociale : le compte personnel d'activité au coeur de la lutte contre les inégalités

La 4e Conférence sociale se clôture avec quelques annonces du Premier ministre considérées comme positives par les associations de lutte contre l'exclusion.

Plusieurs demandes de la FNARS, membre du Collectif Alerte, ont été entendues aujourd'hui : l'octroi de plus de droits à la formation pour les chômeurs de longue durée, via le compte personnel de formation, l'extension de la garantie jeunes à tous les territoires volontaires au deuxième semestre 2016, et le développement, dès l'année prochaine, des 8 000 mesures d'accompagnement dans l'emploi confiées à Pôle emploi et aux structures de l'insertion par l'activité économique. Les associations sont également rassurées par l'objectif de lutte contre les inégalités assigné au compte personnel d'activité ainsi que par la reconnaissance d'un besoin de conseil sur l'utilisation de ce futur compte pour qu'il soit bien accessible aux personnes les plus démunies. La FNARS souhaite être pleinement associée à la déclinaison concrète de ces annonces et à la construction du compte personnel d'activité pour le rendre accessible à tous. Le compte personnel d'activité est une réelle opportunité pour faciliter l'accès aux droits de chacun d'entre nous, en privilégiant, enfin, la personne, son parcours et ses projets. La FNARS est prête à prendre part aux prochaines réflexions sur ce qui peut devenir une évolution importante et souhaitable de notre protection sociale. Vous avez apprécié cet article? Soutenez Ressources Solidaires:



Conférence sociale 2015

par Le service de presse Voici le dossier de presse qui regroupe les propositions de la CFDT lors de la conférence sociale 2015

SOMMAIRE • LA DÉLÉGATION DE LA CFDT • RENCONTRE AVEC LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE Intervention de Laurent Berge r • TABLE-RONDE 1 La sécurisation des parcours professionnels et la création du compte personnel d'activité • TABLE-RONDE 2 Transition énergétique, COP 21 : enjeux pour l'emploi, la croissance verte et la formation • TABLE-RONDE 3 Nouvelle France industrielle et transformation numérique



Conférence sociale 2015, des avancées concrètes pour tous les salariés

Cette nouvelle conférence sociale a permis de faire avancer des objectifs importants pour la CFDT :

l'emploi des jeunes au travers la mobilisation pour l'apprentissage, de l'augmentation des moyens des missions locales et de l'AFPA, de la garantie jeunes et aussi d'une première étape du Compte personnel d'activité (CPA) qui doit permettre à chaque jeune d'obtenir une qualification.

l'emploi de demain, au travers de la structuration des filières et de l'accompagnement des salariés vers des emplois de la transition énergétique et du numérique, avec la mise en œuvre dès aujourd'hui de 150 000 formations prioritaires pour les demandeurs d'emploi.

la sécurisation des parcours professionnels qui va se traduire rapidement, via le CPA, par un outil numérique permettant l'information, un accompagnement global personnalisé. Une négociation interprofessionnelle va s'ouvrir sur l'utilisation des congés et la généralisation à tous du compte épargne temps.



Conférence Sociale, levées de fonds records et télétravail : le Live de la semaine

Au sommaire d'Entrepreneurs, le Live avec Florence Haxel, fondatrice de Mes Bonnes Copines et Guillaume Cairou, président du Club des Entrepreneurs.

Conférence Sociale : Hollande mise sur la formation L'objectif du Président, proposer une formation à tous les chômeurs via la mise en place du Compte Personnel d'Activité. Le sentiment des chefs d'entreprise sur ce dossier. Levées de fonds : record battu pour 2015 Selon une étude CB Insight et KPMG, les fonds de capital-risque ont apporté 98,4 milliards de dollars de financement dans le monde, c'est le double par rapport à 2013. Quels sont les bons ingrédients pour attirer ces financements ? Télétravail: Bientôt de retour au bureau?



Cotta - Présidentielle : Hollande doit annoncer la couleur dès 2016

S'il veut être candidat à un second mandat, le président devra se découvrir très vite. Son principal adversaire est le temps. Dans un an, il sera trop tard. Par Michèle Cotta



François Hollande est resté en garde à vue pendant près de 72 heures. Où ça ? Dans les médias. Il a commencé sa détention à RTL, lundi matin aux petites heures, et terminé, ce jeudi matin, au *Chasseur français*. Avant de repartir vers d'autres cieux. En fait-il trop ? Longtemps, ses adversaires ont dit qu'il n'en faisait pas assez, que son silence était assourdissant. Autre son de cloche aujourd'hui, assez assourdissant aussi : voilà qu'il parle trop.

Faut-il y voir l'effet de ses nouveaux communicants ? Imagine-t-on réellement Hollande arriver à l'Élysée le matin en traînant les pieds, jusqu'à ce qu'il se fasse remonter le moral par le jeune Gaspard Gantzer, baptisé *deus ex machina* en chef du président, pour repartir, regonflé d'une énergie nouvelle, porter la bonne parole dans tous les lieux de France et de Navarre. Non, évidemment. Quelle que soit l'influence du nouveau Collé, à moins que ce ne soit du nouveau Pilhan, on le sait : ce n'est jamais un conseiller, fût-il particulièrement audacieux, qui élabore tout seul, dans le secret de son cabinet, la stratégie de l'homme politique pour lequel il travaille. Ce n'est pas Jacques Séguéla, même s'il a tendance à le laisser croire, qui a fait élire Mitterrand. Trouver un slogan de campagne n'est pas faire élire celui qui s'en est servi avec bonheur. Tous les communicants avaient déserté depuis longtemps le bureau de Jacques Chirac lorsque celui-ci a été élu en 1995. Ils n'ont pas empêché Édouard Balladur d'être battu. Quant à Nicolas Sarkozy, s'il avait certes autour de lui une foule de conseillers de tous poils, il n'a jamais en réalité suivi autre chose que son tempérament. Lequel l'avait porté au pouvoir avant de l'en avoir écarté, au moins momentanément.

François Hollande est bien président et candidat à la fois

C'est aussi le cas de François Hollande. Cet homme est dur comme un galet, a dit récemment un de ses ministres, sans que l'on sache si c'était là un compliment ou une critique. En politique, aucun doute, c'est un compliment. Le tempérament de ce galet est d'abord d'encaisser les coups, ce qu'il fait depuis le début de son mandat, puis de se battre. À sa manière, à son allure que l'on jugera comme on veut, précoce, puisqu'il a devant lui encore dix-neuf mois de campagne, ou tardive, car en trois ans, bien des espoirs qu'il avait fait naître dans son camp se sont envolés en fumée.

La vérité est que François Hollande est bien, aujourd'hui, président et candidat à la fois. Avec quelques thèmes qu'il ne cesse en réalité de marteler depuis 2012, sans que parfois les Français en aient bien vu la continuité, sinon la cohérence : dialogue social, social-démocratie à la française, pacte de responsabilité, compte personnel d'activité, tout cela pour assurer rassemblement et

apaisement. Les mêmes thèmes qu'en 2012, en somme.

Le problème, son problème, est qu'en trois ans les choses ont changé : la France a eu l'occasion de se diviser souvent depuis le début du quinquennat, l'insécurité est là, au dedans et en dehors du pays, la guerre est de l'autre côté de la Méditerranée, la reprise traîne en longueur, les impôts ont terrorisé tout le monde, la gauche s'est divisée entre gauche de gouvernement et gauche d'affrontement, de Jean-Luc Mélenchon à Philippe Martinez. Les élections régionales qui viennent auraient pu, à condition que chacun mesure ses responsabilités, être une occasion de retrouvailles. Las, la gauche les abordera dans un complet désordre, chacune de ses composantes de son côté, comme pour être encore plus sûre de connaître la défaite.

Il a devant lui beaucoup moins de temps que l'on croit

Et puis surtout, il y a ce Front national, qui mélange dans son discours le maintien de la retraite à 60 ans, l'intervention massive de l'État dans le secteur industriel, tout cela sur fond de fermetures de frontières, de refus de l'Europe et de la mondialisation.

Partir en campagne trop tôt, partir trop tard ? Face à la difficulté de ce qui l'attend pour remonter le terrain perdu, François Hollande à vrai dire ne se pose pas la question. Car il a devant lui beaucoup moins de temps que l'on croit. Sans que personne le mette en demeure de prendre cet engagement, il a choisi de faire de l'inversion de la courbe du chômage la condition de sa nouvelle candidature à la présidentielle de 2017. Il a redit, plus récemment encore, que si la courbe ne s'inversait pas d'une manière durable, il ne serait pas candidat. C'est, éventuellement, une porte de sortie, si les sondages restent mauvais, et l'atmosphère franchement détestable. Mais c'est surtout un engagement qui le contraint à annoncer la couleur dès 2016. Si la courbe ne change pas, si elle change un ou deux mois seulement, pour s'enfoncer à nouveau l'automne prochain, François Hollande devra bien prendre sa décision, et au besoin, s'il ne pouvait ou ne voulait pas se présenter, laisser à un autre candidat de gauche le temps de courir sa chance.

Voilà pourquoi il est, en fait, en situation de plus grande urgence qu'on ne le croit : il lui faut se battre dès maintenant pour imposer sa candidature s'il est en situation de le faire. Dans un an, il sera trop tard.



Jean-Claude Mailly : «Une frénésie de réformes»



Le secrétaire général de Force ouvrière visite aujourd'hui ABCD Mâtines à Brugnens, dans le Gers, avant un meeting de rentrée à 14 h 30 au Domaine de Baulieu, à Auch. Jean-Claude Mailly fait le point sur l'actualité.

Lors de la conférence sociale, lundi, F.Hollande a dit son attachement au dialogue social.

Ce ne sont que des mots ! Parce que quand on pratique le libéralisme économique, ça conduit à l'autoritarisme social. Le gouvernement considère qu'un bon interlocuteur, c'est un interlocuteur qui est d'accord avec lui... Un exemple : les retraites complémentaires. Le gouvernement est intervenu auprès des signataires potentiels pour dire qu'il soutenait les positions du patronat, alors qu'il s'agissait d'une discussion entre partenaires sociaux. Il aurait dû s'abstenir. D'autant plus que cette réforme est mauvaise pour les salariés.

Que pensez-vous de la proposition du compte personnel d'activité, qui suivra le salarié tout au long de sa vie professionnelle ?

On n'est pas en désaccord... ça dépend ce qu'on en fait ! On y est favorable, si on améliore les trajectoires professionnelles des salariés mais si ça n'entraîne pas davantage de flexibilité. Mais je constate qu'il y a une frénésie de réformes de la part du gouvernement, qui est due à la présidentielle qui s'approche. Sauf que le temps social n'est pas le temps politique.

Justement, le dossier chaud des prochains mois sera la réforme du code du travail...

Le grand danger, c'est le renvoi des négociations au niveau des entreprises. C'est une tendance européenne, mais partout où ça s'est fait, on constate un effondrement du nombre d'accords, car les syndicats ne sont pas implantés partout. Pas d'accord, cela signifie que c'est le Code du travail qui s'applique, donc le minimum pour les salariés.

Est-ce que vous n'avez pas du mal à mobiliser ?

On constate que quand il y a un problème dans une entreprise ou un secteur, les salariés se mobilisent. C'est plus dur de mobiliser sur des actions interprofessionnelles. Mais je dis : attention : quand ça ne s'exprime pas socialement, ça s'exprime autrement, notamment par le vote.



La Matinale : Tax rulings, Edouard Courtial, PPE

Préparez votre journée avec la sélection de l'Opinion



LE FAIT DU JOUR

#UE - Après plus d'un an d'enquête au titre des aides d'Etat, la Commission européenne devrait adopter ses décisions concernant certains accords fiscaux («tax rulings») passés entre, d'un côté, les Pays-Bas et la chaîne de café Starbucks, et, de l'autre, le Luxembourg et la société Fiat Finance and Trade. La Commission devrait confirmer que les autorités fiscales de ces pays ont avantage de manière sélective les entreprises épinglées en donnant leur aval, sous forme de lettres de confort, à des schémas fiscaux sous-estimant leur bénéfice imposable. Les investigations se poursuivent dans deux autres dossiers de rescrits fiscaux, conclus entre Apple et l'administration irlandaise et entre Amazon et les autorités luxembourgeoises.

JOURNEE CHARGEE POUR...

#EDOUARDCOURTIAL - Le député Edouard Courtial (Les Républicains, Oise) et le sénateur Éric Doligé (Les Républicains, Loiret) présentent mercredi une proposition de loi sur le bureau de chaque assemblée pour permettre aux départements de «sortir de leur rôle de payeurs passifs et d'effectuer un contrôle plus approfondi des dépenses sociales dont ils ont la charge». Le texte, cosigné par 55 députés et 65 sénateurs, se focalise sur le Revenu de solidarité active (RSA). Les deux parlementaires proposent de renforcer le contrôle contre la fraude sociale au RSA et de mettre en place une obligation de travaux d'intérêt général pour ses bénéficiaires.

A L'AGENDA

#VROUM - Ferrari passe aujourd'hui le test de la bourse ! La première cotation à Wall Street cet après-midi du fleuron du groupe Fiat Chrysler est attendue avec impatience, notamment par les actionnaires. Parmi eux, Piero Ferrari, le fils d'Enzo, qui devrait faire, à cette occasion, son entrée dans le club des milliardaires en dollars.

#MALI - Arrivé la veille pour une visite d'Etat de deux jours, le Président malien Ibrahim Boubacar Keïta, doit rencontrer François Hollande cet après-midi à l'Elysée où il sera l'hôte d'honneur pour le dîner. Il participera jeudi à la conférence internationale de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de l'accord de paix et de réconciliation nationale.

#TRAVAIL - Le Pôle des Réformateurs (aile droite du PS), conduit par le sénateur et maire de Lyon Gérard Collomb, organise ce soir à 18h à l'Assemblée nationale une conférence-débat autour de la réforme du travail. Gilbert Cette (Terra Nova), Laurent Bigorgne (Institut Montaigne) et Stéphane Lardy (FO) tenteront de répondre à la question: «Comment simplifier le droit du

travail ?» Jean-Denis Combrexelle (haut fonctionnaire), Bruno Mettling (Orange), Luc Berille (UNSA) et Patrick Levy-Waitz (Fondation ITG/Travailler Autrement) réfléchiront au passage de la culture de l'affrontement à la culture du compromis.

#DEBAT - Europe 1 et i-Télé organisent, en partenariat avec La Provence, un débat très attendu entre les quatre principaux candidats en PACA : Christian Estrosi (LR), Marion Maréchal-Le Pen (FN), Christophe Castaner (PS) et Sophie Camard (EELV-FDG). Ce sera le premier grand débat des régionales dans une région où le résultat s'annonce très serré: les sondages donnent une légère avance à Marion Maréchal-Le Pen.

#LOPINION - A 8h45, Nicolas Beytout reçoit François Kalfon, conseiller régional PS d'Ile-de-France. Ne ratez aucune information exclusive de l'Opinion en nous suivant sur Twitter, Facebook et LinkedIn.

LE CHIFFRE

#3,6 - C'est, en milliards, la baisse attendue du déficit de l'assurance-chômage en 2016, selon l'Unedic qui s'attend à une stabilisation du chômage en fin d'année, et à une baisse l'an prochain.

TOUT JAKARTA EN PARLE

#ASIE - Pour le président indonésien, le travail de reconquête de l'opinion publique commence à donner ses fruits. En grande difficulté depuis plusieurs mois en raison de choix politiques contestés et un ralentissement économique sans précédent, Joko Widodo a entrepris de reprendre les choses en main en procédant à un remaniement de son gouvernement et en annonçant des mesures de relance. Un an tout juste après son élection à la tête du pays, sa cote de popularité remonte à 52% contre 41% en juin. De quoi lui donner le sourire même s'il est loin des 72% enregistrés juste après sa victoire de 2014.

TOUT WASHINGTON EN PARLE

#AMERIQUE - Vers la fin de la crise chez les républicains du Congrès. Paul Ryan accepte finalement de succéder à John Boehner, démissionnaire, et de devenir le président de la Chambre des représentants, le Speaker, poste que personne ne voulait du fait des conflits internes entre modérés et ultra-conservateurs proches du Tea Party. Mais l' élu du Wisconsin pose ses conditions: il doit avoir le soutien de tous les républicains de la chambre basse. Ces derniers ont jusqu'à vendredi pour se prononcer.

TOUT MADRID EN PARLE

#EUROPE - Le Parti populaire européen (PPE), qui rassemble 75 partis de droite et de centre-droit de 40 pays, tient son Congrès les 21 et 22 octobre à Madrid. Il entend plaider pour une politique commune d'immigration et pour le renforcement de la défense européenne, pouvant conduire à terme à une armée européenne. Président du PPE depuis octobre 2013, l'ancien député européen Joseph Daul devrait être réélu ce mercredi pour un mandat de trois ans. Trois commissaires européens, dont le vice-président de la Commission chargé de la Croissance, de l'Emploi et de l'Investissement Jyrki Katainen, sont candidats à un des dix postes de Vice-président du PPE.

L'OPINION DES AUTRES

#FN - «Quand le FN drague les musulmans» : ça ne semble vraiment pas évident, et pourtant, Le Parisien/Aujourd'hui en France se penche ce matin sur le «drôle de jeu» de Marine Le Pen. Alors que la présidente du parti comparait hier devant un tribunal pour avoir comparé les prières de rue à l'Occupation, dans le même temps, «600 000 tracts» attendaient d'être «distribués aux habitants des zones dites sensibles» à l'occasion des élections régionales. «Ils comportent un encart spécifique à l'adresse de la communauté musulmane, au titre évocateur: "Musulman peut-être, mais Français d'abord"», explique le journal qui rappelle une première tentative de séduction – ratée – en 2007.

L'ARTICLE A RELIRE

#GEOPOLITIQUE - On les pensait définitivement réservés aux livres d'histoire après Berlin, les

murs font pourtant leur réapparition dans le monde. Un non sens pour le docteur en sciences politiques Alexandra Novosseloff qui y a consacré un ouvrage, *Des murs entre les hommes*. «Quels que soient la hauteur, l'aspect et la solidité d'un mur, les gens trouvent toujours les moyens de le contourner. On ne peut pas arrêter le mouvement des hommes», explique-t-elle à l'Opinion dans une interview désormais en accès libre.



Le compte personnel d'activité en trois questions

Annoncée par le président de la République en avril 2015, la création du compte personnel d'activité (CPA) au 1er janvier 2017 est inscrite dans la loi relative au dialogue social et à l'emploi du 17 août 2015. Le 9 octobre 2015, **France Stratégie** a remis au Premier ministre le rapport *Le compte personnel d'activité, de l'utopie au concret*, qui résulte des travaux de la commission réunie pour en éclairer les objectifs, le périmètre et les modalités de fonctionnement.

Le compte personnel d'activité est une sorte de « coffre-fort des droits » qui ouvrirait la possibilité pour chacun d'accéder facilement, grâce à un point d'entrée unique sur internet, à l'ensemble de ses droits et de les mobiliser de façon autonome. À l'appui du compte, chaque personne pourrait bénéficier d'un accompagnement personnalisé, numérique ou en direct, selon les situations. Vous avez apprécié cet article? Soutenez Ressources Solidaires:



Migrants : le parlement slovène accroît les pouvoirs de l'armée

Le parlement slovène a adopté aux premières heures de mercredi une loi qui accorde des pouvoirs supplémentaires à l'armée pour aider la police à contrôler la frontière face à l'afflux massif de réfugiés en provenance de Croatie depuis que la Hongrie a fermé ses portes.

La nouvelle loi permet aux militaires, déployés depuis lundi en appui des garde-frontières, de contrôler directement la frontière là où la police n'est pas présente. Plus de 20.000 réfugiés et migrants sont arrivés depuis samedi en Slovénie, un pays de deux millions d'habitants qui n'a pas les moyens de faire face à un tel afflux et qui va demander ce mercredi une aide financière et matérielle de l'Union européenne (UE). "Nous allons officiellement demander à l'UE un soutien policier et une aide financière", a déclaré le Premier ministre Miro Cesar à la presse avant le vote du parlement. Les partis d'opposition slovènes réclament l'érection d'une clôture frontalière sur le modèle hongrois pour bloquer les migrants. Deux tiers des glaciers tibétains sont menacés de disparition d'ici 2050 en raison du changement climatique, a déclaré mardi le gouvernement tibétain en exil, réclamant de participer à la conférence de Paris sur le climat. Le plateau tibétain, qui abrite la plus grande réserve de glace de la planète en dehors des deux pôles, a enregistré au cours des cinquante dernières années une hausse de 1,3 degré Celsius de sa température, trois fois plus que la moyenne mondiale, a souligné le gouvernement dans un communiqué. Le Tibet, où l'altitude moyenne dépasse les 4.000 mètres, est particulièrement vulnérable face au changement climatique. "Il faut protéger le plateau tibétain, non seulement pour les Tibétains mais pour le bien de l'environnement et la pérennité de toute la planète", écrit le dalaï-lama, chef spirituel en exil des Tibétains. "Aussi vital que l'Arctique et l'Antarctique, c'est le troisième pôle", ajoute-t-il. Selon les dirigeants tibétains en exil, la fonte des glaciers pourrait libérer des millions de tonnes de carbone dans l'air, accentuant encore le réchauffement climatique. Le bassin de population des fleuves alimentés par les glaciers tibétains représente environ 1,3 milliard de personnes. Près de 200 pays se réunissent fin novembre à Paris pour la conférence COP21 sur le climat afin de tenter de conclure un accord mondial limitant la hausse des températures mondiales à 2°C par rapport aux niveaux pré-industriels. Les Nations unies espèrent que la réunion débouchera sur un successeur au protocole de Kyoto, six ans après la déception provoquée par l'échec de la conférence de Copenhague. La rédaction vous conseille Le parlement libyen reconnu par la communauté internationale a décidé lundi de rejeter la proposition des Nations unies de former un gouvernement d'union nationale, ont rapporté des députés de cette chambre. Ce parlement, connu sous le nom de Chambre des représentants et qui siège dans l'est de la Libye, a toutefois indiqué qu'il continuerait de participer aux négociations de paix avec les factions qui contrôlent Tripoli, négociations qui se tiennent au Maroc avec la bénédiction des Nations unies. La rédaction vous conseille François Hollande et Manuel Valls ont défendu lundi le dialogue social face aux critiques et ont appelé les partenaires sociaux à de nouveaux compromis sur le chantier de la délicate réforme du Code du travail et sur le compte personnel d'activité. Lors de la quatrième conférence sociale de son quinquennat, le chef de l'Etat a prôné l'apaisement et fait l'éloge des syndicats réformistes face aux attaques de Nicolas Sarkozy et à la colère de la CGT qui a boycotté la journée de travail. Saluant la "responsabilité" des partenaires sociaux qui ont trouvé un accord vendredi sur les retraites complémentaires, le président français les a invités à parvenir à un compromis sur le futur compte personnel d'activité. Après une table ronde sur le sujet, son rapporteur a annoncé que "le principe d'une négociation a été acté sous la forme d'un accord ou d'une position commune portant sur les principes, la méthode et le calendrier". En permettant d'additionner les droits acquis dans les comptes de formation, les comptes pénibilité et les comptes épargne-temps, voire d'autres, le compte d'activité, qui suivra chaque personne toute sa carrière, doit apporter plus de sécurité en donnant notamment davantage accès à la formation. La ministre du Travail, Myriam El Khomry, présentera fin octobre un document d'orientation pour qu'un compromis puisse intervenir mi-décembre, a dit François Hollande. "Les échanges se

poursuivront avec les régions au cours du mois de novembre et l'objectif, c'est que le projet de loi puisse être soumis au Parlement dès le début de l'année prochaine", a-t-il ajouté. Son entourage avait auparavant précisé que l'exécutif souhaitait que le texte soit voté d'ici l'été. Le projet de loi comprendra aussi la réforme du Code du travail, bien plus délicate politiquement. Les orientations le 28 octobre François Hollande a seulement confirmé qu'il ne toucherait à aucun des chiffons rouges des syndicats (Smic, durée légale du travail, contrat de travail) et n'inverserait pas la "hiérarchie des normes" en faisant prévaloir le contrat sur la loi, laissant le soin à Manuel Valls d'apporter des détails. Les orientations de cette réforme seront dévoilées le 28 octobre, a annoncé le chef du gouvernement, en ajoutant vouloir augmenter parallèlement les moyens des syndicats. Il a précisé qu'il faudrait définir trois niveaux pour simplifier une législation devenue "illisible" : un socle de droits et principes fondamentaux garantis par la loi, les dispositions relevant des accords collectifs et les règles venant suppléer l'absence d'accord. "Je souhaite que nous mettions en oeuvre cette nouvelle architecture dès la loi de 2016 dans certains domaines essentiels bien identifiés de notre Code du travail", a-t-il précisé. "Le 28 octobre (...) nous indiquerons les orientations du projet de loi. Une seconde phase de concertation s'engagera à partir de là sur le projet de loi lui-même jusqu'à la fin de l'année", a-t-il ajouté. Sarkozy et la CGT visés François Hollande a renvoyé dos-à-dos ceux qui critiquent le dialogue social et ceux qui refusent de négocier, visant sans les nommer Nicolas Sarkozy et la CGT, qui a boudé la conférence en raison des procédures lancées contre des salariés d'Air France soupçonnés d'avoir malmené des cadres de la compagnie lors de son dernier Comité central d'entreprise. "Je n'accepterai jamais que des violences inexcusables qui ont été commises à Air France puissent être l'occasion de s'en prendre au syndicalisme dans son ensemble", a-t-il dit, une pique à l'adresse du président des Républicains qui a utilisé le mot 'chienlit' à propos de ces violences. Quant à la CGT, "il est également commode, pour d'autres, de ne jamais s'engager à signer le moindre accord en espérant d'ailleurs que d'autres le feront à leur place, tout en dénonçant dans le même mouvement les insuffisances du dialogue social", a dit François Hollande. Plus tôt, sur RTL, il avait réfuté tout risque d'explosion sociale, en réponse au secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez. "Le conflit à Air France ne résume pas l'état de la France", a dit le président, deux semaines après les violences. "Nous devons vivre dans une société apaisée. Il y a toujours des conflits, toujours des confrontations, toujours des intérêts divergents. Comment devons-nous répondre ? Par de la violence ? Sûrement pas. Par de l'apaisement, et donc le dialogue." Philippe Martinez a stigmatisé sur France Inter un dialogue social biaisé, déclarant que les négociations ne pouvaient se limiter à du "chantage : soit vous acceptez des reculs sociaux, soit on licencie !". Présent à la conférence, le secrétaire général de Force ouvrière, Jean-Claude Mailly, a également fait part de critiques, estimant que "le Premier ministre est dans une posture d'autoritarisme social quand il considère que si on ne réforme pas comme il l'entend lui on fait du conservatisme".